

N° 69

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES  
ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 42

**POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Rapporteur spécial : M. Louis PERREIN.

---

(1) *Cette Commission est composée de* : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluël, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean François-Poncet, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossier, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) :** 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 51), 2370 (tome X) et in-8° 683.

**Sénat :** 68 (1984-1985).

---

**Loi de finances. — Postes et Télécommunications - Plan.**

## SOMMAIRE

	Page
I. — Les principales observations .....	5
II. — Examen en Commission .....	7
Avant-propos .....	9
Présentation générale du rapport .....	9
Importance du budget annexe .....	10
• Niveau brut .....	10
• Niveau net .....	10
<b>PREMIÈRE PARTIE. — EXAMEN DES MOYENS ET DES CRÉDITS PAR GRANDE MASSE .....</b>	<b>11</b>
• Première section : <i>Fonctionnement</i> .....	11
• Deuxième section : <i>Opérations en capital</i> .....	12
I. — Remarques générales sur les grandes masses .....	13
A. — Recettes et dépenses de fonctionnement .....	13
B. — Excédent d'exploitation .....	13
C. — Participation du budget général .....	14
D. — Dépenses en capital .....	14
E. — Ressources en capital .....	14
II. — Les dépenses .....	15
A. — Les charges de fonctionnement .....	15
B. — Les dépenses en capital .....	26
III. — Le financement des dépenses .....	31
A. — Les recettes d'exploitation .....	31
B. — Les recettes en capital .....	34
IV. — Tableaux récapitulatifs .....	35
A. — Ensemble du budget .....	35
B. — Branche Poste .....	37
C. — Branche Télécommunications .....	40
D. — Comptes prévisionnels .....	44

	Pages
<b>DEUXIEME PARTIE. — ACTIVITÉS ET VUES D'AVENIR DES DEUX GRANDES EXPLOITATIONS .....</b>	<b>47</b>
<b>I. — La Poste .....</b>	<b>47</b>
— L'activité de la Poste au travers du projet de budget de 1985 .....	47
A. — Les chiffres clés du budget .....	47
B. — Moyens de fonctionnement .....	49
C. — Programme d'investissement pour 1985 .....	49
D. — Equilibre financier .....	50
E. — Perspectives d'avenir .....	51
<b>II. — Les Télécommunications ..</b>	<b>54</b>
A. — Généralités .....	54
B. — Investissements classiques .....	55
C. — Filière électronique .....	59
D. — Moyens financiers .....	59
<b>TROISIEME PARTIE. — OBSERVATIONS ET AVIS .....</b>	<b>61</b>
1. La rémunération des fonds libres des chèques postaux .....	61
2. Les créations et suppressions d'emplois .....	61
3. Le receveur rural .....	62
4. La suppression des crédits sociaux en provenance du budget des charges communes .....	63
5. Un excédent d'exploitation pour la Poste .....	63
6. L'inquiétante diminution des crédits de paiement pour l'équipement des services généraux .....	64
7. Participation du budget général au coût du transport de la presse .....	64
8. Les subventions aux organismes de recherche et de filière électronique ....	66
9. Le programme de distribution du téléphone et de la télématique .....	66
10. Le programme Télétel .....	66
11. Le programme « Satellite » .....	67
12. Gains et pertes de change .....	68
13. Filière électronique .....	68
14. Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) .....	69
15. Mesures de personnel : recherches et filières électroniques .....	69
16. L'excédent de l'exercice affecté à la dotation de la C.N.E. ....	69
17. L'amélioration de la situation du téléphone .....	70

## I. — LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR

Les orientations du Gouvernement ont placé pour 1985 la préparation du budget sous le double signe de la rigueur et de l'assainissement économique.

Toutefois ce projet de budget doit permettre de poursuivre les missions traditionnelles des P.T.T. tout en intégrant les besoins de modernisation du pays.

Certains aspects de ce document font l'objet d'une attention particulière.

Il convient de noter plus spécialement :

— la suppression de 2.000 emplois, conformément aux directives du Premier ministre. Toutefois des mesures de transformation d'emplois (4.503 emplois), doivent permettre d'améliorer le taux d'encadrement et de mieux adapter la pyramide actuelle des grades aux besoins des services.

Un ajustement de 132 millions de francs est affecté aux mesures indemnitaires et statutaires ainsi qu'au reclassement des receveurs-distributeurs et des conducteurs de travaux ;

— le versement du budget général aux P.T.T. d'une subvention de 1.500 millions de francs pour couvrir les frais de transport et de distribution de la presse aux abonnés, pas tout à fait conforme aux accords « Laurent » ;

— la non-rémunération des fonds libres des C.C.P. par le Trésor qui entraîne une perte de recettes de 5,9 milliards de francs pour la Poste ;

— la forte augmentation des produits des placements de la C.N.E. (+ 16,24 %) ;

— le financement de la filière électronique (4.067 millions de francs) et la contribution au programme du C.N.E.S. (3.421 millions de francs) ;

— la forte progression des autorisations de programme de la branche Poste (+ 16 %) ;

— le montant des crédits consacrés à l'équipement des Télécommunications (28,9 milliards de francs d'autorisations de programme), plus 2 milliards de francs des sociétés de financement des Télécommunications ;

— le versement, conformément à la charte de gestion des Télécommunications, au fonds de réserve sur résultats affecté au budget général (2,2 milliards de francs) ;

— la diminution du recours à l'emprunt de 7,65 %, liée à l'augmentation de l'autofinancement (+ 89,52 %).

## II. — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du 8 novembre 1984, la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, réunie sous la présidence de **M. Edouard Bonnefous**, président, a procédé sur le rapport de **M. Louis Perrein**, rapporteur spécial à l'examen du Budget annexe pour 1985 des Postes et Télécommunications.

Le Rapporteur spécial a indiqué que le montant total du budget des P.T.T. s'élève à 168,9 milliards de francs, soit une augmentation de 8,6 % par rapport au budget voté de 1984 (155,7 milliards de francs). Il a estimé que cinq points devaient retenir particulièrement l'attention de la Commission : la forte augmentation de l'ensemble des produits d'exploitation (+ 16,1 %) malgré la non-rémunération des fonds C.C.P. qui entraîne une perte de 5,9 milliards de francs, le fort taux de croissance des produits d'exploitation des Télécommunications (20,29 %) sous réserve qu'il n'y ait pas de baisse du trafic en 1985, la forte augmentation des crédits d'investissement liée aux financements de la filière électronique et du C.N.E.S., et la contribution des Télécommunications au fonctionnement de la Poste à hauteur de 3,5 milliards de francs.

Il a également noté que le versement de 2.200 millions de francs au budget général était conforme à la charte de gestion des Télécommunications. En outre, il a fait observer qu'il y avait une très sensible augmentation de la productivité dans les deux branches d'exploitation caractérisée notamment par la suppression de 2.000 emplois. Enfin, il y a lieu de souligner une nette décélération de l'endettement par un meilleur autofinancement. L'augmentation de la taxe de base téléphonique et la détérioration du service postal, notamment à la suite des grèves-bouchons d'une heure, liées aux nouvelles règles prévues dans la fonction publique par le décret pris par M. Le Pors sont les problèmes soulevés par **M. de Montalembert**.

**M. Croze** a souhaité avoir des éclaircissements sur les conditions de financement de la filière électronique et du C.N.E.S.

**M. Gaubon** a posé le problème des entreprises nationales et de leurs filiales, et notamment des difficultés de la C.G.C.T.

**M. Rausch**, rapporteur pour avis de la commission des Affaires économiques, a noté les incertitudes des programmes du plan câble et de la diffusion du Minitel. Il a également soulevé les questions du prélèvement au profit du budget général, de l'endettement en devises étrangères et a demandé si l'augmentation de la taxe de base ne pouvait pas être considérée comme un impôt.

**M. Blin** a observé que le problème de la taxe de base et du prélèvement au profit du budget général notamment, ne pouvaient permettre l'adoption du projet de budget.

Après que **M. Perrein** eut répondu avec précision à l'ensemble des intervenants, la Commission a décidé de rejeter les crédits des Postes et Télécommunications.

## AVANT-PROPOS

La persistance de la crise économique et la politique de rigueur du Gouvernement ont influencé très fortement l'élaboration du projet de budget des P.T.T. pour 1985.

Nous constatons que l'administration des Postes et Télécommunications est largement mise à contribution pour la poursuite de la politique gouvernementale de modernisation, notamment dans les secteurs de pointe : espace, filière électronique.

En outre, l'unicité du service public des P.T.T. est renforcée par une certaine solidarité financière entre les Télécommunications et la Poste. Néanmoins cette dernière branche subit de plein fouet la rigueur du budget général qui n'assumera plus la rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor.

Si certaines critiques peuvent et même doivent être formulées, l'analyse des écritures proposées nous rend prudent dans nos conclusions à une époque où des voix s'élèvent ici et là pour une modification du statut des P.T.T.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RAPPORT

Après un bref aperçu de l'importance du budget annexe en niveau brut et en niveau net :

— une première partie est relative aux grandes masses budgétaires par section, aux recettes et aux dépenses de chacune de ces sections ;

— la deuxième partie traite des activités et vues d'avenir des deux grandes exploitations, la Poste et les Télécommunications ;

— enfin, une troisième partie est relative aux observations et avis formulés sur les points actuels les plus caractéristiques de l'exploitation du service des P.T.T.

## IMPORTANCE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

### NIVEAU BRUT DU BUDGET ANNEXE

Années	Niveau d'équilibre brut (en millions de francs)	Pourcentage d'augmentation
1977 .....	71.905	
1978 .....	84.442	+ 18,8
1979 .....	101.944	+ 17,1
1980 .....	119.392	+ 17,1
1981 .....	123.807	+ 3,6
1982 .....	147.035	+ 18,7
1983 .....	168.347	+ 14,4
1984 .....	190.963	+ 13,4
1985 .....	217.546	+ 13,8

Le niveau brut tient compte des prestations entre les deux fonctions principales, la Poste et les Télécommunications, ainsi que des virements qui sont opérés entre les deux sections du budget. Le très faible accroissement de 1981 sur 1980 a été complété par un important collectif dans le courant de l'année.

Si l'on ne tient pas compte des prestations entre fonctions principales et des virements entre sections, avec le niveau net du budget nous avons une idée plus précise de la situation et de l'évolution depuis 1977.

### NIVEAU NET DU BUDGET ANNEXE

Années	Niveau d'équilibre net (en millions de francs)	Pourcentages d'augmentation
1977 .....	59.426	
1978 .....	70.430	+ 18,3
1979 .....	80.803	+ 14,8
1980 .....	90.948	+ 12,5
1981 .....	100.211	+ 10,1
1982 .....	122.405	+ 22,1
1983 .....	142.909	+ 16,7
1984 .....	155.651	+ 8,9
1985 .....	168.966	+ 8,5

## PREMIÈRE PARTIE

### EXAMEN DES MOYENS ET DES CRÉDITS PAR GRANDES MASSES

Ces grandes masses font l'objet des différentes parties des deux tableaux qui suivent :

#### PREMIÈRE SECTION : FONCTIONNEMENT

(En millions de francs.)

Rubriques	Projet de budget pour 1985	Budget de 1984	Variations en pourcentage
<b>A. — Recettes :</b>			
Recettes proprement dites .....	151.260	136.478	+ 10,8
Travaux faits par l'Administration pour elle-même .....	2.528	2.558	— 1,1
Prestations entre fonctions principales ..	2.471	2.196	+ 12,5
Ecritures diverses de régularisation ..	3.000	2.400	+ 25
Concours entre fonctions principales ..	(1) 3.500	»	»
<b>Totaux .....</b>	<b>162.759</b>	<b>143.632</b>	<b>+ 13,3</b>
<b>B. — Dépenses :</b>			
Dépenses proprement dites .....	119.709	113.278	+ 5,5
Amortissements .....	24.708	19.917	+ 24,4
Prestations entre fonctions principales	2.471	2.196	+ 12,5
Versement à la dotation de la C.N.E.	216,6	201,4	+ 7,4
Ecritures de régularisation .....	4.450	4.060	+ 9,6
Concours entre fonctions principales ..	(1) 3.500	»	»
<b>Totaux .....</b>	<b>155.054</b>	<b>139.652,4</b>	<b>+ 11</b>
<b>Excédents .....</b>	<b>7.705,6</b>	<b>3.979,6</b>	<b>+ 93,6</b>

(1) Nouveau chapitre n° 79.04

DEUXIÈME SECTION : OPÉRATIONS EN CAPITAL

(En millions de francs.)

Rubriques	Projet de budget pour 1983	Budget de 1984	Variations en pourcentage
<b>A. — Ressources :</b>			
Excédent d'exploitation .....	7.705,6	3.979,4	+ 93,6
Dotation de la C.N.E. ....	216,6	201,4	+ 7,4
Amortissements .....	24.708	19.917	+ 24,4
Produit des emprunts .....	17.706,4	19.173,1	— 7,6
Ecritures de régularisation (ayant leur contrepartie dans le compte de résultat) .....	4.450	4.060	+ 9,6
<b>Totaux .....</b>	<b>54.786,6</b>	<b>47.331</b>	<b>+ 15,7</b>
<b>B. — Dépenses :</b>			
Remboursements d'emprunts .....	8.259	7.346	+ 12,4
Productions d'immobilisations par l'Administration pour elle-même .....	2.528	2.558	— 1,1
Dépenses d'équipement .....	40.999,6	35.027	+ 17
Ecriture de régularisation .....	3.000	2.400	+ 25
<b>Totaux .....</b>	<b>54.786,6</b>	<b>47.331</b>	<b>+ 15,7</b>

## I. — REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES GRANDES MASSES

### A. — Recettes et dépenses de fonctionnement.

Le produit des taxes s'élève à 118.730 millions de francs, soit une augmentation de 16 % (double de l'an dernier).

Toutefois, cet accroissement est dû aux augmentations de tarifs qui seront pratiquées en 1985, ainsi qu'à l'augmentation du trafic de 2,1 % telle qu'elle est escomptée en 1985. La plus-value pour la Poste dépassera ainsi 2.028 millions de francs et celle des Télécommunications 13.700 millions de francs.

Les produits d'exploitation des Télécommunications surpassent très nettement ceux de la Poste : 81.848 millions de francs pour 36.882 millions de francs soit 2,2 fois plus, ce qui est considérable.

L'accroissement est de 10,8 % pour les recettes proprement dites et de 13,3 % pour l'ensemble des recettes de la première section.

La deuxième année du IX<sup>e</sup> Plan traduit ainsi une certaine avancée propre à compenser le démarrage un peu lent de l'année 1984.

Les dépenses, soit 119.700 millions de francs, dépassent de peu, + 5,5 %, celles de 1984 qui n'augmentaient que de 4,6 % par rapport à 1983. A rappeler que l'accroissement de 1983 était de 17,3 % et celui de 1982 de 25,9 %. La décélération est sensible et traduit une volonté de productivité améliorée.

### B. — Excédent d'exploitation.

Le solde créditeur des Télécommunications s'élève à 7.675,6 millions de francs et celui de la Poste atteint 30 millions de francs, alors qu'il était débiteur depuis de nombreuses années. Remarquons que si la rémunération servie sur les fonds libres des chèques postaux n'avait pas été supprimée, la Poste présenterait un solde créditeur presque équivalent à celui des Télécommunications, et aurait eu pour conséquence de diminuer sensiblement le recours à l'emprunt. Ces différentes questions feront d'ailleurs l'objet d'une analyse plus détaillée dans le cours du présent rapport.

Toutefois l'excédent d'exploitation total de 7.922,2 millions de francs est amputé de 216,6 millions de francs affectés à la dotation de la Caisse nationale d'épargne et de 2.200 millions de francs affectés au Fonds de réserve sur résultat du budget général de l'Etat. Le solde constitue une partie des ressources en capital servant au financement des dépenses d'investissement (autofinancement).

### C. — Participation du budget général de l'Etat.

Depuis 1982, le budget annexe reçoit une subvention du budget général de l'Etat au titre de participation au coût du transport de la presse associative et de la presse des éditeurs.

La ventilation entre ces deux parties de la presse considérée n'est pas connue.

La participation qui est cette année de 1.500 millions de francs est en augmentation de 67 millions de francs sur le montant de 1984.

Malgré tout, l'accroissement n'atteint pas 5 % alors qu'il était de 15,9 % en 1984 par rapport à 1983. Il est tout à fait regrettable que les « accords Laurent » ne soient pas respectés.

### D. — Dépenses en capital.

Les dépenses en capital passent de 47.331 millions de francs en 1984 à 54.786 millions de francs en 1985 soit + 15,7 %, progression en retrait par rapport à 1984 (+ 28,1 % de 1983 à 1984). Ces crédits de dépenses en capital incorporent la dotation relative à la filière électronique, celle relative à la contribution aux apports de fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique, celle du fonds de réserve sur résultat affecté aux recettes du budget général et la contribution au budget de la Recherche pour le Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.).

### E. — Ressources en capital.

A hauteur de 17.706,4 millions de francs, en sensible diminution par rapport à 1984 (19.173 millions), le produit des emprunts traduit une volonté de ralentir l'endettement des P.T.T.

Le crédit affecté au compte d'amortissement et de provisions s'élève par contre à 24.708 millions de francs, en augmentation de près de 25 % sur 1984. C'est le poste le plus important des ressources de la deuxième section.

Les autres écritures représentent des régularisations ayant leur contrepartie dans le compte de résultat pour 4.450 millions de francs. L'excédent d'exploitation pour 7.705 millions de francs constitue la part d'autofinancement (216,6 millions de francs sont affectés à la dotation de la Caisse nationale d'épargne).

## II. — LES DÉPENSES

La partie relative aux dépenses de fonctionnement dans leur détail, ainsi que les charges d'investissement de la deuxième section, donnent une meilleure vue de l'activité de l'entreprise des P.T.T.

### A. — Les charges de fonctionnement.

(En millions de francs.)

Nature	Projet de budget pour 1985	Budget de 1984	Variations en pourcentage
Services extérieurs .....	11.316,3	10.608,2	+ 6,6
Autres services extérieurs .....	4.475,5	4.266	+ 4,8
Impôts et taxes et versements assimilés	1.708,1	1.642,6	+ 4
Charges de personnel .....	66.337,4	62.005,6	+ 6,9
Charges financières .....	34.560,9	33.824,6	+ 2,1
Charges exceptionnelles .....	1.309,9	931,5	+ 4,6
Amortissement et provisions .....	24.708	19.917	+ 24,4
Transferts de produits et résultats ....	18.343,2	10.436,8	+ 75,7
<b>Totaux .....</b>	<b>162.759,5</b>	<b>143.632,6</b>	<b>+ 13,3</b>

Cette année la présentation des écritures n'a pas changé ce qui permet avec les mêmes rubriques de faire des comparaisons plus précises.

A première vue, les charges de fonctionnement augmentent de 13,3 % contre 10,9 % en 1984. Cependant l'examen attentif du tableau ci-dessus montre que ce sont les rubriques « amortissements et provisions » et « transferts des produits et résultats » qui gonflent les charges de fonctionnement (75,7 % et 24,4 %).

Par contre tous les autres postes de fonctionnement que nous examinons ci-après sont en diminution relative.

### 1. LES SERVICES EXTÉRIEURS

Chapitres 61-01, 61-02 et 61-03 :

— la dotation du chapitre 61-01 « Biens et services de consommation courante » passe de 6.324,6 millions de francs à 6.689,2 millions de francs ;

— celle du chapitre 61-02 « Locations immobilières » atteint 827,1 millions de francs contre 783,6 en 1984 ;

— enfin, pour le chapitre 61-03 « Redevance de crédit-bail » versée aux sociétés de financement des Télécommunications, un ajustement de 0,300 million de francs porte la dotation de 3.500 millions de francs à 3.800 millions de francs.

Pour les détails concernant cette rubrique, nos collègues voudront bien se reporter aux pages 103, 115, 123 et 145 du « bleu ».

### 2. LES AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

Le contenu de la rubrique « Déplacements du personnel » et « Transports de matériels et des correspondances » faisant l'objet des deux chapitres 62-01 et 62-02 était mieux annoncé, sous l'ancien titre « Transports et déplacements ».

Une dotation de 2.010,8 millions de francs est prévue pour les frais de déplacements du personnel, en augmentation de 6,3 % seulement et 119,5 millions de francs. L'an dernier, l'accroissement était de 11 % et 197,5 millions de francs.

Au titre du transport des matériels et correspondances, la dotation s'élève à 2.464,6 millions de francs contre 2.374,6 millions de francs et l'augmentation est ainsi de 3,7 % alors qu'elle atteignait 8 % en 1984 par rapport à 1983.

A remarquer que sur le total de la dotation, soit 4.475 millions de francs, 3.038 millions de francs sont destinés à la Poste, soit 68 %. La Poste est avant tout une entreprise de transport.

### 3. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

Sous cette rubrique dont l'intitulé a remplacé depuis l'an dernier celui d' « Impôts et taxes », un crédit de 1.708,1 millions de francs

figure au projet de budget à comparer avec les 1.642,6 millions de francs de 1984 soit, en plus, 65,4 millions de francs représentant près de 4 %.

#### 4. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont décrites dans onze chapitres reprenant la numérotation de l'an dernier, c'est-à-dire de 64-01 à 64-09 et 64-20.

De 62.005,7 millions de francs en 1984, elles s'élèvent à 66.337,4 millions de francs en 1985. L'accroissement est donc limité à 6,9 %, voisin du taux d'inflation prévu en 1984 mais supérieur au taux d'inflation prévu pour 1985.

En comparant les charges de personnel à l'ensemble des charges de fonctionnement, 162.759 millions de francs, on constate qu'elles représentent 38 % du total contre 43,1 % en 1984. Pour mémoire, il faut rappeler que les rapports étaient en 1975 de 48,6 % et de 48,2 % en 1981. La productivité s'améliore donc très sensiblement.

Pour la Poste, les frais de personnel sont de 41.437,4 millions de francs en 1985, + 7,5 % par rapport à 1984. Aux Télécommunications, les mêmes charges s'élèvent à 24.900 millions de francs, soit + 6,8 % par rapport à 1984. L'an dernier il s'agissait de + 8,9 % pour la Poste et + 8,1 % pour les Télécommunications.

● *Les mesures acquises* concernent comme à l'habitude :

- des transferts, virements et mouvements d'ordres,
- des extensions en année pleine,
- des ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels,
- des applications de textes.

Les crédits relatifs à ces mesures sont utilisés pour couvrir les dépenses de traitements, indemnités, primes, cotisations sociales, prestations familiales.

● *Les mesures nouvelles :*

Pour 1985 sont prévus 3.921 millions de francs de « mesures nouvelles » contre 3.333 millions de francs en 1984, cette légère amélioration est tempérée par l'érosion monétaire.

Cette dotation est infime si on la compare à l'ensemble des dépenses faisant l'objet de la grande rubrique « charges de personnel ». Il conviendra de procéder à une vérification et à un contrôle sur les importants crédits ouverts en 1985 de 66.337,4 millions de francs.

Le montant des « mesures nouvelles » ne représente que 5,9 % des dépenses de personnel, 2,4 % des charges de fonctionnement et 2,3 % de l'ensemble des dépenses du budget annexe.

En outre, il est intéressant d'appeler l'attention sur :

- les créations et suppressions d'emplois,
- les crédits sociaux,
- la prime de résultat d'exploitation,
- les mesures indemnitaires.

a) *Les créations et suppressions d'emplois.*

Comme en 1983 et 1984, le budget de 1985 ne comporte aucune création d'emploi.

Il n'y a d'ailleurs aucune surprise en la matière depuis les déclarations du ministre chargé du Plan lors de la présentation des douze projets de loi, définissant les douze plans d'équipement prioritaire du IX<sup>e</sup> Plan de 1984 à 1988 : aucune création n'était envisagée (sauf changement, au cours de l'exécution de ce plan).

Pour 1985, la page 179 du « bleu » fait apparaître que les effectifs au 31 décembre 1985 sont inférieurs de 2.000 à ceux de 1984 (les heures d'utilisation d'auxiliaires restant les mêmes) par 6.503 suppressions et 4.503 créations. La ventilation entre les différentes fonctions de l'administration s'établit ainsi qu'il suit :

— Administration centrale ...	29 supprimés	21 créés
— Poste .....	3.657 supprimés	2.022 créés
— Télécommunications .....	2.775 supprimés	2.435 créés
— Services généraux .....	42 supprimés	25 créés
	6.503	4.503

Les colonnes « suppressions » des pages 167 à 175 du « Bleu », donnent le détail des créations et suppressions par catégorie de personnel, détail qui est repris dans le « Tableau récapitulatif » des pages 176 à 179. L'administration des P.T.T. réalise les objectifs prévus par le Gouvernement et amorcés dans le IX<sup>e</sup> Plan.

b) *Les crédits sociaux.*

Dans ce domaine, les prévisions pour 1985 sont en nette déflation. En effet, l'ajustement de dotation est limité à 15 millions de francs. Cet ajustement était de 62 millions de francs en 1984, 38 millions de francs en 1983 et 80 millions de francs en 1982.

Les augmentations de crédits pour 1985 se répartissent ainsi qu'il suit :

— + 5 millions de francs, au titre de la participation de l'administration des P.T.T. aux prix des repas servis dans les restaurants administratifs ;

— + 10 millions, au titre d'achats de biens et services pour les œuvres sociales et médico-sociales.

On peut regretter que le personnel ne retrouve pas dans une meilleure participation de l'administration aux œuvres sociales un intérêt aux fruits des gains de productivité.

Mais, plus inquiétante est la disparition d'une ligne budgétaire ouverte chaque année au budget des charges communes (en 1984 20,6 millions de francs) pour la prise en charge d'une partie du prix des repas servis par les restaurants administratifs des P.T.T. aux fonctionnaires d'autres administrations. L'annulation de ces crédits risque de créer une situation financière difficile dont on n'aperçoit pas la solution.

#### *c) La prime de résultat d'exploitation.*

Pour 1985, la prime passe de 3.658 F à 3.868 F, soit + 5,7 %, faible majoration très près du taux d'inflation prévu pour 1985.

Répétons à nouveau qu'il serait plus logique que le montant de la prime soit annuellement prévu sur des critères plus rationnels. Cela aurait notamment évité que les agents des P.T.T. se voient retenus, en 1983, 44 F parce que l'inflation avait été inférieure aux prévisions !

#### *d) Les mesures indemnitaires.*

Le « Bleu » de 1985 fait uniquement état de l'accroissement global des crédits. Ainsi, le crédit pour la prime de résultat d'exploitation est augmenté de 64.306.000 F, celui de la prime de langues s'accroît de 163.000 F. Par contre, le crédit concernant la rétribution des heures de nuit dans les services de l'acheminement est réduit de 15 millions de francs, c'est la seule réduction de cette rubrique.

Aux pages 102, 122 et 144 du « Bleu », nous sommes renseignés sur l'importance du crédit global représentant l'accroissement de chaque régime indemnitaire.

e) *Mesure statutaire.*

La page 102 du « Bleu » intéressera en particulier les parlementaires des circonscriptions rurales. En effet, on y découvre l'amorce de la réforme tant attendue du corps des receveurs-distributeurs.

Une provision, « pour un reclassement » progressif dans un grade à créer de « receveur rural » fait l'objet d'inscriptions aux chapitres 64-02 et 64-04. Le montant de cette provision s'élève à 6,44 millions de francs pour 1985.

## 5. CHARGES FINANCIÈRES

Depuis l'an dernier, ces charges financières sont ventilées en trois chapitres différents :

- les « frais financiers » au chapitre 66-01 ;
- les « intérêts à servir aux déposants de la Caisse nationale d'épargne » au chapitre 66-02 ;
- les « pertes de change » au chapitre 66-03.

5.1. — Les « frais financiers ». Leur dotation pour 1985 s'élève à 15.571,5 millions de francs, en sensible augmentation de 16,7 % sur celle de 1984. Elle ne comporte pas de mesures nouvelles.

Comme l'an dernier, les frais financiers sont répartis entre trois articles, n° 10 pour la Poste, n° 20 pour les Télécommunications et n° 90 pour le service des emprunts.

● L'article 10 comporte une dotation de 1 million de francs égale à celle de 1984.

● L'article 20 relatif aux Télécommunications, avec une augmentation de 151 millions de francs, atteint 2.722 millions de francs. En se reportant à la page 153 du « Bleu », on constate que ces frais financiers sont relatifs à des frais de banque et aux charges financières versées aux sociétés de financement des Télécommunications, au titre des intérêts intercalaires calculés sur les avances faites par les sociétés aux constructeurs. Ces intérêts sont payés par l'administration des P.T.T.

L'explication de l'importance des charges annuelles versées aux dites sociétés se trouve :

— à la page 75 du « Bleu » où le crédit de 151 millions de francs concerne les intérêts intercalaires ;

— à la page 91 où le crédit de 325 millions de francs concerne la T.V.A. sur les paiements prévus en 1985 au bénéfice de ces sociétés ;

— à la page 115 où le crédit de 300 millions de francs représente l'ajustement de dotation relative aux redevances de crédit-bail versées aux sociétés en 1985.

• Le service des emprunts de l'article 90 s'élève à 12.848 millions de francs contre 10.764 millions de francs en 1984, soit + 28,6 %.

La charge est très importante et concrétise le volume de l'endettement.

Les tableaux qui suivent explicitent les différentes émissions réalisées en 1983 et une partie de 1984 ainsi que l'émission permanente des bons des Postes et Télécommunications.

### EMPRUNTS SOUSCRITS EN 1983

Montant brut  
en millions  
de francs

#### *Emprunts publics P.T.T.*

##### *en 1983*

14,80 % mai 1983 .....	1.437
14,20 % novembre 1983 .....	1.500
	2.937

##### *en 1984*

13,70 % mai 1984 .....	1.500
------------------------	-------

#### *Bons d'épargne P.T.T.*

<i>en 1983</i> .....	1.462
----------------------	-------

##### *en 1984*

Jusqu'au 31 juillet .....	725,9
---------------------------	-------

#### *Emprunts de la C.N.T.*

##### *en 1983*

Emprunt à warrant 500 MFF 16 % 1982-1994 .....	48
--	----

##### Deuxième souscription :

Emprunt 125 M ECU 1983-1995 .....	815
Emprunt 2.000 MFF 15,60 % 1983-1995 .....	2.000
Emprunt 250 MDM 7,5 % 1983-1995 .....	567
Emprunt 200 MFF eurofrancs 9,5 % 1983-1991 .....	200

Emprunt 100 MFS 5,5 % 1983-1993 .....	342
Emprunt 60 MFS 5,625 % 1983-1988 .....	201
Emprunt 40 \$US eurocrédit 1983-1991 .....	291
Emprunt 150 MFF 15,5 % 1983-1990 .....	150
Emprunt 1.500 MFB 12,375 % 1983-1988 .....	226
Emprunt 2.500 MFB 12,10 % 1983-1988 .....	375
Emprunt 250 M\$ - taux flottant 1983-1991 .....	1.842
Emprunt 8,5 M Dinars du Koweït 10 % 1983-1991 .....	216
Emprunt à warrant 500 MFF 16 % 1982-1994 .....	9
Troisième souscription :	
Emprunt 2.300 MF 14,5 % 1983-1993 .....	2.300
Emprunt 75 M ECU eurocrédit .....	515
Emprunt 20 M ECU eurocrédit .....	137
BEI Pas-de-Calais .....	635
BEI Interurbain .....	435
	11.304

#### EMPRUNTS SOUSCRITS EN 1984

Emprunt à warrant 500 MFF 16 % 1982-1994 .....	20
Quatrième souscription :	
Eurocrédit 30 M ECU .....	207
Eurocrédit 20 M ECU .....	138
Emprunt public obligataire 20 milliards de yen 7,6 % ..	734
Emprunt public obligataire 100 M florins 9 % 1984-1994 .....	272
Eurocrédit 100 \$ 1984-1991 .....	802
Emprunt 1.000 MFF taux variable 1984-1996 .....	1.000
Emprunt 1.500 MFF 13,60 % 1984-1992 .....	1.500
Eurocrédit 72 M ECU .....	495
Emprunt 20 milliards de yens 8,10 et 8 % 1984-1994 ..	744
	5.912

#### *Affectation des emprunts.*

##### *Emprunts souscrits en 1983.*

##### *Emprunts de la C.N.T.*

Ils sont affectés en totalité aux dépenses d'investissement des Télécommunications.

##### *Emprunts P.T.T. et bons d'épargne.*

Ils sont affectés en totalité à la branche Poste.

*Emprunts souscrits en 1984.*

*Emprunts de la C.N.T.*

Ils sont utilisés pour la couverture du besoin de financement prévisionnel des Télécommunications.

*Emprunt public et bons d'épargne.*

Ils servent à couvrir le besoin de financement de la Poste. Au 31 juillet, une partie seulement des besoins était effectivement couverte.

5.2. — La rubrique « Charges financières », chapitre 66-02 constitue une des parties les plus importantes du budget annexe. Elle concerne la fonction Poste en totalité : les intérêts à verser aux déposants de la Caisse nationale d'épargne.

La charge en 1985 doit atteindre 17.800 millions de francs, en diminution de 1.164 millions de francs sur 1984, en raison de la diminution du taux d'intérêt intervenue en 1984 et prenant son plein effet en 1985.

Le montant des intérêts à verser tient compte du taux et du montant des avoirs au début de l'année considérée. Pour 1985 est prévu un montant des avoirs de 256.371 millions de francs. L'intérêt servi est de 6,5 % depuis quelques mois. Une augmentation des avoirs en cours d'année par excédent des dépôts est évaluée à 4.000 millions de francs. Le montant des avoirs mais surtout l'excédent des dépôts sur les retraits demeurent aléatoires. L'évolution de la situation économique, le développement des formes d'épargne similaires : CODEVI, L.E.P., et le volume important des émissions obligataires à moyen et à long terme sont autant d'inconnues difficiles à cerner.

5.3. — Le chapitre 66-03 est relatif uniquement aux « Pertes de change » dont le montant croît avec la différence entre le taux des emprunts effectués auprès des puissances étrangères, il y a quelques années, et celui pratiqué au moment du remboursement, mark allemand, florin néerlandais, franc suisse et surtout dollar. Le remboursement est donc lié au taux de change à l'échéance. Or, la différence est considérable entre le taux de dollar il y a quatre ou cinq ans, c'est-à-dire 5 à 6 F contre 9 F actuellement. Les variations erratiques des monnaies obligent à une certaine prudence dans les évaluations de crédits à ouvrir.

La dotation du chapitre atteint donc pour 1985 1.160,9 millions de francs, en légère diminution pour tenir compte à la fois d'un moindre recours à l'emprunt et d'un repli sur le marché financier intérieur ou européen (en ECU). La diminution de 334,8 mil-

lions de francs atténué la charge de la Poste de 3 millions de francs et celle des Télécommunications de 331,6 millions pour l'année 1985. Mais, il faut convenir que le montant de la perte au change est considérable. Les Télécommunications sont les plus atteintes en raison des nombreux emprunts émis par la Caisse nationale des télécommunications sur le marché étranger, en vue de la poursuite de l'équipement téléphonique, électronique et spatial dans lequel est engagé le pays.

## 6. CHARGES EXCEPTIONNELLES

En 1984 cette rubrique comprenant quatre chapitres (67-01, 67-02, 67-03 et 67-04) a remplacé l'ancienne rubrique « Frais divers de gestion » (anciens chapitres 66-01, 66-02 et 66-03).

Un chapitre nouveau 66-05 s'ajoute aux quatre déjà cités.

- **Frais divers de gestion (chap. 67-01).** Sa dotation s'élève à 557,2 millions de francs dont 248,5 millions pour la Poste, 258,9 millions de francs pour les Télécommunications et 49,7 millions de francs pour les services généraux. La majoration pour les Télécommunications atteint 100 millions de francs et concerne les frais relatifs à la formation permanente des agents. La majoration pour la Poste est de 26,8 millions de francs et concerne la compensation des éventuelles pertes de caisses : celle des services généraux atteint 0,6 million de francs et concerne les dépenses relatives à la publicité.

- **Subventions versées (chap. 67-02).** Les crédits inscrits s'élèvent à 240,8 millions de francs dont 220,1 millions de francs en services votés et 20,7 millions de francs en mesures nouvelles, soit pour la Poste 68,1 millions de francs, pour les Télécommunications et les services généraux, respectivement à 152,8 et 19,9 millions de francs. Sont prévues la revalorisation des primes d'impulsion de la C.N.E., la promotion des produits, les remises et commissions attribuées pour la distribution des imprimés sans adresse. Aux Télécommunications, le crédit est prévu pour le dédommagement au bénéfice des agents en cas de vol ou accident et, enfin, aux services généraux les bénéficiaires sont les CESMAP et le B.E.P.T.O.M. (1).

- **Frais de contentieux et de réparations civiles (chap. 67-03) :** 111,1 millions de francs sont inscrits à hauteur de 80,9 millions de francs pour la Poste, 28,8 millions de francs pour les Télécommunica-

---

(1) C.E.S.M.A.P. : Centre d'enseignement supérieur de management public.  
B.E.P.T.O.M. : Bureau d'études des Postes et Télécommunications d'outre-mer.

tions et 1,4 million de francs pour les services généraux. Il n'y a pas de mesures nouvelles.

Ces dépenses concernent des frais de contentieux et de réparations civiles dans les activités de chacune des trois fonctions principales.

- Charges exceptionnelles (chap. 67-04) : 216,8 millions de francs (175,7 millions en 1984) sans mesures nouvelles.

Les dépenses ne sont pas détaillées dans les pages correspondantes du « Bleu ». Aucun crédit n'est prévu pour les services généraux, la Poste reçoit 8 millions de francs et les Télécommunications 208,8 millions de francs

- Subventions versées aux organismes de recherche et de filière électronique (chap. 67-05). C'est un chapitre nouveau dont les dépenses sont réparties en trois articles : 40, 50 et 60. Le crédit global en mesures nouvelles est affecté aux Télécommunications, et la consultation de la page 119 du « Bleu » indique sous trois rubriques différentes, la répartition de ce crédit global et les mesures de personnel qui résultent de cet apport nouveau au budget annexe.

Dans la partie du présent rapport intitulée « Observations et Avis » ces dispositions nouvelles sont analysées.

## 7. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Deux fonctions principales sont concernées par cette rubrique : la Poste pour 1.388 millions de francs et les Télécommunications pour 25.320 millions de francs. Au total la dotation s'élève à 24.708 millions de francs en augmentation de 4.791 millions de francs sur celle de 1984. Le détail figure à la page 155 du « Bleu », 4.683 millions de francs pour les Télécommunications et 108 millions de francs pour la Poste. Ces charges sont en « mesures nouvelles ».

Précisons que les amortissements sont inscrits sur la ligne des charges pour la première section du budget et une écriture d'égal montant en ressources de deuxième section « Opérations en capital ».

## 8. TRANSFERT DE PRODUITS ET RÉSULTAT

Sous cette rubrique dont l'intitulé date de 1984 est inscrit un crédit de 18.343,2 millions de francs ventilé comme suit :

- *Prestations de service entre fonctions principales* relatives à l'exercice en cours pour 2.471 millions de francs, en augmentation de 275 millions de francs en mesures nouvelles. 820 millions de francs

sont à la charge de la Poste (167 millions de francs en mesures nouvelles) et 1.651 millions de francs à la charge des Télécommunications (108 millions de francs en mesures nouvelles).

La page 155 du « Bleu » donne les détails à ce sujet.

- *Diminution des stocks.* Ce chapitre ne comporte aucune inscription.

- *Écritures diverses de régularisation.* Elles atteignent 4.450 millions de francs, soit une augmentation en « mesures nouvelles » de 390 millions de francs. La dotation est entièrement réservée aux Télécommunications (détail page 156 du « Bleu ») et concerne l'utilisation d'avances de T.V.A. et des achats de matériel dont l'affectation ne peut être donnée que *a posteriori*.

- *Excédent de l'exercice.* Chapitre 69-07. D'un montant prévisionnel de 7.922 millions de francs, il est affecté pour 7.705 millions de francs aux dépenses de la deuxième section (autofinancement) et 216,6 millions de francs à la dotation de la Caisse nationale d'épargne. L'augmentation de l'excédent de la première section par rapport à 1984 est affectée à hauteur de 3.741 millions de francs en mesures nouvelles. Le détail en est donné à la page 156 du « Bleu ».

- *Concours entre fonctions principales.* C'est une sous-rubrique nouvelle qui constitue le chapitre 69-04. La ligne d'écriture prévoit une dotation de 3.500 millions de francs en mesures nouvelles.

- La consultation du compte prévisionnel de résultat de la page 184 fait ressortir que la charge en est supportée par les Télécommunications. Ce concours devient un produit pour la Poste. Il compense pour moitié environ le produit de la rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor. Cette année le budget général de l'Etat se dégage de cette charge. Nous le regrettons vivement.

## B. — Les dépenses en capital.

### 1. REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET D'AVANCES

Compte tenu des services prévus pour 1985, la dotation de 1985 atteint 8.258,9 millions de francs, soit une augmentation de 12,4 %, ce qui est nettement supérieur à l'accroissement de 1984 qui était de 9,3 %. La Poste remboursera 3.748 millions de francs et les Télécommunications 4.511 millions de francs. Les charges de ce chapitre deviendront de plus en plus importantes en raison de l'endettement constant de l'administration des P.T.T. depuis 1972.

## 2. DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

La nature de ces dépenses doit être examinée en tenant compte des « autorisations de programme », puis de la situation des crédits de paiement.

### a) Les autorisations de programme.

Elles atteignent pour les trois grandes fonctions 32.249,7 millions de francs contre 30.500 millions de francs au titre de 1984, soit + 5,7 %. Le pourcentage correspondant était de 9,4 % en 1984, 0,52 % en 1983 et 12,6 % en 1982.

En particulier, les autorisations de programme pour les Télécommunications passent de 27.609 millions de francs à 28.947 millions de francs, soit 4,8 % en plus contre 9,8 % en 1984.

L'évolution des autorisations de programme concernant les trois grandes fonctions peut être appréciée à partir des éléments contenus dans le tableau ci-après.

(En millions de francs.)

Rubriques	Projet de budget pour 1985	Budget de 1984	Variations en pourcentage
Equipements de la Poste .....	2.848	2.455	+ 16
Equipements des Télécommunications ..	28.947	27.609,3	+ 4,8
Equipements des services généraux :			
-- Poste .....	286	145	+ 97
-- Télécommunications .....	168,7	290,7	- 42
Totaux équipements programmés .....	32.249,7	30.500	+ 5,7

Cependant, les autorisations de programme atteignent globalement 39.737,7 millions de francs si l'on tient compte de la filière électronique : 4.067 millions de francs (2.367 millions de francs pour le développement de la filière et 1.700 millions de francs pour les fonds propres des entreprises de la filière) et du Centre national d'études spatiales (3.421 millions de francs).

La Poste avec 16 % d'accroissement des autorisations de programme semble assez bien servie. Par contre, les Télécommunications le sont un peu moins avec + 4,8 %, soit une véritable stagnation des autorisations de programme.

La part des Télécommunications et la part correspondante des services généraux avec 29.115 millions de francs d'autorisations de

programme ne représentent plus que 90,3 %, soit un peu moins que les pourcentages habituels de 91,4 % en 1984 et 91,5 % en 1983.

Comme chaque année, les Télécommunications auront 2.000 millions de francs d'autorisations d'engagement au titre des sociétés de financement des Télécommunications. Le total des engagements autorisés atteint donc 34.249,7 millions de francs.

*b) Les crédits de paiement.*

Le montant global des crédits de paiement s'élève à 54.786,5 millions de francs contre 47.331 millions de francs de 1984. L'augmentation de 7.455,5 millions de francs, soit + 15,7 %, est inférieure à l'an dernier (+ 28,1 %). Les remboursements d'emprunts et d'avances s'élèvent à 8.258,9 millions de francs, soit + 12,4 %.

Ces crédits incluent une dotation de 325 millions de francs qui servira à couvrir les frais de T.V.A. résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications.

Les crédits en « mesures nouvelles » atteignaient 7.420 millions de francs en 1983, 8.949,8 millions de francs en 1984 et seront de 9.994 millions de francs pour 1985.

L'évolution se présente ainsi qu'il suit depuis 1977 :

1977 : 6.920 millions de francs.  
1978 : 6.161 millions de francs.  
1979 : 7.029 millions de francs.  
1980 : 7.005 millions de francs.  
1981 : 6.018 millions de francs.  
1982 : 6.806 millions de francs.  
1983 : 7.420 millions de francs.  
1984 : 8.949 millions de francs.  
1985 : 9.994 millions de francs.

Les années 1977 à 1981 étaient les années du VII<sup>e</sup> Plan, 1982 et 1983 du Plan intérimaire, et 1984 et 1985 sont les deux premières années du IX<sup>e</sup> Plan.

Remarquons également l'évolution des crédits de paiement relatifs à chacune des trois fonctions principales qui laisse apparaître un recul de la Poste et des services généraux et une avancée des Télécommunications. Mais cette situation défavorable pour la Poste et les services généraux provient du recul en services votés (page 87 du « Bleu » de 1985 à comparer avec la page 85 du « Bleu » de 1984).

### 3. LES AUTRES DÉPENSES EN CAPITAL

#### a) *Développement de la filière électronique.*

Au titre des autorisations de programme on trouve une dotation de 2.367 millions de francs contre 1.800 millions de francs l'an dernier. Les crédits de paiement s'élèvent à 2.111,1 millions de francs.

Les autorisations de programme pour la filière électronique étaient inscrites jusqu'en 1983 au budget de l'Industrie et de la Recherche pour un total de 3.746,9 millions de francs. En 1984 dans le budget P.T.T. ces autorisations de programme s'élevaient à 1.800 millions de francs. Au total avec les 2.367 millions de francs de 1985 la filière électronique aura reçu 7.913,9 millions de francs. C'est donc une partie désormais très active du budget annexe.

Les crédits de paiement ouverts en 1982 et antérieurement s'élevaient à 1.557,9 millions de francs, ceux ouverts en 1983 étaient de 1.183,3 millions de francs. Au total jusqu'en 1983 inclus les crédits de paiement étaient de 2.741,2 millions de francs au titre du budget de l'Industrie et de la Recherche.

En 1984 dans le budget annexe des P.T.T. les crédits de programme qui viennent s'ajouter sont de 1.270,1 millions de francs et en 1985 de 2.111,8 millions de francs.

Au total la filière électronique aura bénéficié de 6.122,4 millions de francs de crédits de paiement. Le montant des mesures nouvelles au budget de 1985 est de 797,8 millions de francs.

#### b) *Contribution aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique.*

En 1984 il était prévu 1.600 millions de francs en autorisations de programme et autant en crédits de paiement.

Au budget de 1985 le montant des autorisations demandées est de 1.700 millions de francs égal à celui des crédits de paiement.

Au total la contribution aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique s'élève à 3.300 millions de francs en autorisations de programme. Aucune inscription ne figure en matière d'utilisation de crédits de paiement relatifs à cette rubrique.

#### c) *Fonds de réserve sur résultats affectés aux recettes du budget général.*

Il n'y a pas d'autorisation de programme puisque les P.T.T. appliquent les dispositions de la Charte de gestion pour les Télécommunications. Le montant des crédits de paiement de 2.097 millions

de francs en 1984 passe à 2.200 millions de francs. L'augmentation est de 4,9 %. Des observations seront faites sur ce sujet dans la troisième partie de ce rapport intitulée « Observations et Avis ».

*d) Paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications.*

Pour 1985 la dotation s'élève à 325 millions de francs. Elle est utilisée pour couvrir les frais de T.V.A. résultant des paiements faits aux sociétés de financement considérées.

*e) Contribution au programme du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.).*

Le chapitre correspondant qui fait son apparition dans le budget porte le n° 69-59.

Les autorisations de programme s'élèvent à 3.421 millions de francs et les crédits de paiement à 3.263 millions de francs.

*f) Immobilisations produites par l'administration pour elle-même.*

Les dotations respectives de 108 millions de francs pour la Poste et 2.420 millions de francs pour les Télécommunications donnant un total de 2.528 millions de francs, apparaissent comme dépenses en capital. Elles font l'objet d'un chapitre de recettes de première section (n° 72-01) dont le détail et l'évolution de 1984 à 1985 sont donnés à la page 24 du « Bleu ».

*g) Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat.*

D'un montant de 2.400 millions en 1984, la dotation de ce chapitre 69-63 s'élève à 3.000 millions de francs, soit + 25 %. Dépense en capital, ce montant fait également l'objet d'une recette au titre du chapitre 79-03 de la première section (page 34 du « Bleu »).

En résumé, le montant total des « Autres dépenses en capital » s'élève à 15.127,1 millions de francs qui ajoutés aux 31.400,4 millions de francs de dépenses en matière « d'Equipements programmés » et aux 8.258,9 millions de francs de « Remboursements d'emprunts et d'avances », font un total de 54.786,5 millions de francs (auxquels il a été fait allusion au début de la rubrique b) crédits de paiement) contre un total de 47.331 millions de francs en 1984.

## II. — LE FINANCEMENT DES DÉPENSES

Deux sources de financement : les recettes d'exploitation et les recettes en capital.

### A. — Les recettes d'exploitation.

La présentation de 1985 est la même qu'en 1984. La partie droite de la page 184 du « Bleu » intitulée « Produits » sous l'intitulé « Compte provisionnel de résultat » peut être consultée.

On y distingue :

- les produits de la gestion courante,
- les produits financiers,
- les transferts de charges.

Le tableau qui suit permet d'avoir une vue exhaustive entre les produits globaux de 1984 et 1985.

(En millions de francs.)

Rubriques	Projet de budget pour 1985	Budget de 1984	Variations en pourcentage
Produit des taxes .....	111.117,8	95.479	+ 16,3
Services rendus .....	6.559,3	5.987,5	+ 9,5
Recettes diverses .....	1.053,6	880,8	+ 19,6
Production immobilisée .....	2.528	2.558	— 1,1
Subvention d'exploitation .....	1.500	1.433	+ 4,6
Autres produits de la gestion courante	1.289,5	1.172,4	+ 9,9
Produits financiers :			
— Chèques postaux .....	»	5.970	»
— C.N.E. ....	29.400	25.214	+ 16,6
— Divers .....	117,8	205,6	— 4,2
Produits exceptionnels .....	222,5	186,8	+ 19,3
Transfert de charges :			
— prestations de services entre fonctions principales .....	2.471	2.196	+ 12,5
Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital .....	3.000	2.400	+ 25
Concours entre fonctions principales ..	3.500	»	»
<b>Total des produits .....</b>	<b>162.750,5</b>	<b>143.632,6</b>	<b>+ 13,3</b>

## 1. LE PRODUIT DES TAXES

Le produit des taxes prévu en 1985 fait ressortir la place prépondérante des Télécommunications. Sur 111.117,8 millions de francs, le téléphone et les produits annexes représentent 81.178 millions de francs, soit 73 % des recettes. Les recettes de cette fonction principale qui étaient de 67.478 millions de francs en 1984 accusent donc une augmentation de 20,3 % contre 9 % l'an dernier par rapport à 1983.

Les recettes de la Poste sont de 29.939 millions de francs, soit 6,9 % d'accroissement contre 4,2 % l'an dernier mais 17,7 % en 1983.

## 2. LES PRODUITS FINANCIERS

Cette partie des recettes de fonctionnement concerne la fonction Poste seulement et se compose :

- Des revenus du portefeuille servis à la Caisse nationale d'épargne par la Caisse des dépôts et consignations. Rappelons à ce sujet l'importance de ce portefeuille qui devrait dépasser 260.000 millions de francs en 1985.

- Des intérêts des fonds de l'épargne-logement placés également en portefeuille à la Caisse des dépôts et consignations.

- Des intérêts de la dotation de la Caisse nationale d'épargne constituée par des immeubles appartenant à l'Institution et par un portefeuille de valeurs mobilières qui s'augmente chaque année d'une dotation budgétaire provenant de l'excédent d'exploitation du budget annexe.

- Du montant des droits perçus en matière d'avances sur pensions effectuées dans les départements où la mensualisation du paiement des pensions n'est pas encore en vigueur. Rappelons que ce droit est de 1 % et qu'ainsi le titulaire d'une pension de l'Etat peut toucher sa pension mensuellement.

A ces produits financiers de la C.N.E. s'ajoutait tous les ans le montant de la rémunération versée par le Trésor sur les fonds libres des chèques postaux mis à sa disposition. En 1985, il n'est prévu aucune rémunération. En 1984, 5.970 millions de francs avaient figuré dans les écritures du budget des P.T.T. C'est une perte de recettes considérable pour la Poste qui n'est compensée qu'à hauteur de 3.500 millions de francs par le concours des Télécommunications.

Il faut souhaiter que soit rétablie rapidement la situation des années précédentes.

Il est intéressant de savoir que le taux moyen de rendement du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne s'élève à 10,5 % pour le long terme et 9 % pour le court terme.

Ainsi, malgré la suppression de la rémunération des fonds des chèques postaux, l'ensemble des produits de la C.N.E., soit 29.400 millions de francs, est sensiblement équivalent aux produits financiers (C.N.E. plus chèques postaux) de l'an dernier.

### 3. LA PRODUCTION IMMOBILISÉE

Les crédits ouverts, de 2.558 millions de francs en 1984, passent à 2.528 millions de francs en 1985, dont 108 millions de francs pour la Poste et 2.420 millions de francs pour les Télécommunications. Cette rubrique était intitulée auparavant « Travaux faits par l'administration pour elle-même ».

### 4. LES TRANSFERTS DE CHARGES

C'est essentiellement les prestations de services entre fonctions principales qui, de 2.196 millions de francs 1984, s'élèvent en 1985 à 2.471 millions de francs dont 820 millions de francs pour les Télécommunications et 1.651 millions de francs pour la Poste.

Il faut y ajouter les écritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital pour 2.400 millions de francs intéressant les seules Télécommunications.

Enfin, le concours entre fonctions principales, nouveau chapitre à ne pas confondre avec « Prestations entre fonctions principales », marque la nouveauté de 1985, c'est-à-dire la subvention des Télécommunications à la Poste qui s'élève à 3.500 millions de francs.

## B. — LES RECETTES EN CAPITAL

Le tableau ci-après en présente la répartition :

(En millions de francs.)

Rubriques	Projet de budget pour 1985	Budget de 1984	Variations en pourcentage
Ecritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat .....	4.450	4.060	+ 9,6
Produit brut des emprunts et des bons d'épargne des P.T.T. ....	17.706,4	19.173,1	— 7,6
Dotation au compte d'amortissement et au compte de provisions .....	24.708	19.917	+ 24,4
Excédent de l'exercice :			
— Affecté aux opérations en capital.	7.705,6	3.979,4	+ 93,6
— Affecté à la dotation de la Caisse nationale d'épargne .....	216,6	201,4	+ 7,4
<b>Total .....</b>	<b>54.786,6</b>	<b>47.331</b>	<b>+ 15,7</b>

Les écritures de régularisation, soit 4.450 millions de francs, et les amortissements, soit 24.708 millions de francs, au total 29.158 millions de francs, représentent 53,2 % des recettes en capital.

Le montant attendu des emprunts atteint 32,4 % des ressources en capital.

L'autofinancement, soit le montant des recettes diminué du produit des emprunt, atteint 37.080 millions de francs, soit 67,6 %. L'an dernier le pourcentage était de 59,4 % et 57,1 % en 1983, mais en 1982 de 64,3 %.

L'autofinancement permet de faire face à plus des deux tiers des dépenses. L'appel au marché financier est en net retrait par rapport aux années passées, résultat, il faut bien le souligner, de la situation très saine de la fonction Télécommunications.

## IV. — TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

### A. — Ensemble du budget annexe.

TABLEAU N° 1. — FONCTIONNEMENT

(En millions de francs.)

Numéros des comptes	Nature	Projet de budget de 1985	Budget de 1984	Variations en pourcentage
	<i>Recettes :</i>			
70	Produit des taxes .....	111.117,8	95.479	+ 16,3
	Services rendus .....	6.539,3	5.987,5	+ 9,5
	Recettes diverses .....	1.053,6	880,8	+ 19,6
72	Production immobilière .....	2.528	2.558	— 1,1
74	Subvention d'exploitation .....	1.500	1.433	+ 4,6
75	Autres produits de la gestion courante.	1.289,5	1.172,4	+ 9,9
76	Produits financiers :			
	— Chèques postaux .....	»	5.970	»
	— Caisse nationale d'épargne .....	29.400	25.214	+ 16,6
	— Divers .....	117,8	205,6	— 4,2
77	Produits exceptionnels .....	222,5	186,8	+ 19,3
79	Transfert de charges :			
	— Prestation de services entre fonctions principales .....	2.471	2.196	+ 12,5
	— Concours entre fonctions .....	3.500	»	»
	— Ecritures de régularisation .....	3.000	2.400	+ 25
	<b>Total .....</b>	<b>162.759,5</b>	<b>143.632,6</b>	<b>+ 13</b>
	<i>Dépenses :</i>			
61	Services extérieurs .....	11.316,3	10.608,2	+ 6,6
62	Autres services extérieurs .....	4.475,5	4.266	+ 4,8
63	Impôts, taxes et versements assimilés .....	1.708,1	1.642,6	+ 4
64	Charges de personnel .....	66.337,4	62.005,6	+ 6,9
66	Charges financières .....	34.560,9	33.824,6	+ 2,1
67	Charges exceptionnelles .....	1.309,9	931,5	+ 4,6
68	Dotation aux amortissements et provisions .....	24.708	19.917	+ 24,4
69	Transfert de produits et résultat .....	10.421,2	6.166	+ 68,9
	<b>Total .....</b>	<b>154.837,3</b>	<b>139.451,7</b>	<b>+ 11</b>
	Excédent d'exploitation .....	7.922	4.180	+ 89,5
	dont versement dotation C.N.E. ....	216,6	201,4	+ 7,4

TABLEAU N° 2. — OPÉRATIONS EN CAPITAL

(En millions de francs.)

Nature	Projet de budget pour 1985	Budget de 1984	Variations en pourcentage
<b>A. — Autorisations de programme :</b>			
Equipements de la Poste .....	2.848	2.455	+ 16
Equipements des Télécommunications ..	28.947	27.609,3	+ 4,8
Equipements des services généraux :			
— Poste .....	286	145	+ 97
— Télécommunications .....	168,7	290,7	— 42
<b>Totaux .....</b>	<b>32.249,7</b>	<b>30.500</b>	<b>+ 5,7</b>
Filière électronique .....	4.067	3.400	+ 19,6
C.N.E.S. ....	3.421	»	»
<b>Total général .....</b>	<b>39.737,7</b>	<b>33.900</b>	<b>+ 17,2</b>
<b>B. — Crédits de paiement - Dépenses :</b>			
Remboursements d'emprunts .....	8.258,9	7.345,8	+ 12,4
Equipements programmés .....	31.725	30.060	+ 5
Autres équipements et réserve .....	9.274,6	4.967,1	+ 86,7
Production de l'Administration pour elle-même .....	2.528	2.558	— 1,9
Ecritures de régularisation .....	3.000	2.400	+ 25
<b>Total .....</b>	<b>54.786,5</b>	<b>47.331</b>	<b>+ 15,7</b>
<b>C. — Ressources :</b>			
Ecritures de régularisation .....	4.450	4.060	+ 9,6
Dotation aux amortissements et provisions .....	24.708	19.917	+ 24,4
Produits des emprunts .....	17.706,4	19.173,1	— 7,6
Excédent de l'exploitation .....	7.922	4.181	+ 89,5
<b>Total .....</b>	<b>54.786,4</b>	<b>47.331</b>	<b>+ 15,7</b>

## B. — Branche Poste.

### TABLEAU N° 3. — FONCTIONNEMENT

(En millions de francs.)

Numéros des comptes	Nature	Projet de budget de 1985	Budget de 1984	Variations en pourcentage
	<i>Recettes :</i>			
70	Produit des taxes .....	29.939,1	28.000,4	+ 6,9
	Services rendus .....	6.511	5.890	+ 10,5
	Recettes diverses .....	431,5	366,4	— 17,7
72	Production immobilisée .....	108	100	+ 8,
74	Subvention d'exploitation .....	1.500	1.433	+ 4,6
75	Autres produits de la gestion courante	189,5	182,2	+ 3,8
76	Produits financiers :			
	— Chèques postaux .....	»	5.970	»
	— Caisse nationale d'épargne ....	29.400	25.214	+ 16,6
	— Divers .....	117,8	205,6	— 75,2
77	Produits exceptionnels .....	122,5	76,8	+ 6,5
79	Transfert de charges :			
	— Prestation de services entre fon- ctions principales .....	1.651	1.543	+ 6,9
	— Concours entre fonction .....	3.500	»	»
	— Ecriture de régularisation ....	»	»	»
	<b>Total .....</b>	<b>73.471,1</b>	<b>68.980,9</b>	<b>+ 6,5</b>
	<i>Dépenses :</i>			
61	Services extérieurs ..	3.335,4	3.115,7	+ 7,05
62	Autres services extérieurs .....	3.038,6	2.913,7	+ 4,3
63	Impôts, taxes et versements assimilés .	1.033,7	995,9	+ 3,8
64	Charges de personnel .....	40.498,9	37.823,6	+ 7,07
66	Charges financières .....	21.450	22.332,7	— 4,1
67	Charges exceptionnelles .....	405,6	363,3	+ 11,6
68	Dotation aux amortissements et pro- visions .....	1.388	1.280	+ 8,4
69.01	Prestations de services entre fonctions principales .....	820	653	+ 25,5
	Affectation des dépenses de fonction- nement des services généraux à la branche .....	1.254,2	1.179,3	+ 6,36
	<b>Total .....</b>	<b>73.224,5</b>	<b>70.657,6</b>	<b>+ 3,6</b>
69.07	Versement dotation de la C.N.E. ....	216,6	201,4	+ 7,4
	Solde débiteur de l'exercice .....	»	1.878,1	»
	Solde créancier de l'exercice .....	30	»	»

TABLEAU N° 4. — OPÉRATIONS EN CAPITAL

1° Autorisations de programme par articles et paragraphes.

(En francs.)

Articles et paragraphes	Autorisations de programme						Totaux
	Paragraphe 10	Paragraphe 20	Paragraphe 30	Paragraphe 40	Paragraphe 60	Paragraphe 70	
	Opérations immobilières	Matériels techniques	Matériels mécanographiques	Matériel de transport	Etudes	Immobilisations	
<i>Art. 10. — Réseau d'acheminement et de distribution du courrier .....</i>	»	»	»	»	»	»	»
<i>Art. 20. — Guichets et recettes distribution ....</i>	16.000.000	68.000.000	275.000.000	»	»	»	359.000.000
<i>Art. 30. — Centres spécialisés des services financiers - Immeuble de la dotation de la C.N.E., C.R.I.P., C.E.T.I.P. ....</i>	62.500.000	»	502.150.000	»	»	»	564.650.000
<i>Art. 40. — Recherches et développement .....</i>	32.000.000	6.000.000	7.000.000	»	120.000.000	»	165.000.000
<i>Art. 50. — Services divers .....</i>	66.000.000	15.000.000	54.000.000	11.850.000	»	»	146.850.000
<i>Art. 80. — Formation et hébergement des élèves .</i>	»	»	»	»	»	49.000.000	49.00.000
<b>Totaux .....</b>	<b>1.033.400.000</b>	<b>377.100.000</b>	<b>858.150.000</b>	<b>390.350.000</b>	<b>120.000.000</b>	<b>49.000.000</b>	<b>2.848.000.000</b>

**TABLEAU N° 5. — OPÉRATIONS EN CAPITAL  
PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE TRADITIONNELLE**

(En millions de francs.)

Nature des dépenses	Autorisations de programme			Crédits de paiement				Différence en pourcentage
	Votées pour 1984	Demandées pour 1985	Variation en pourcentage	Votées pour 1984	Demandées pour 1985			
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I. — Remboursements d'emprunts et d'avances ....	»	»	»	2.717,2	3.747,9	»	3.747,9	+ 37,8
II. — Dépenses d'équipements programmés .....								
• Equipement de la Poste	2.455	2.848	+ 16	2.770,6	1.368,3	1.121,1	2.489,4	- 10,1
• Participation aux équipements des services généraux .....	145	286	+ 97,1	129,5	111,6	184,4	296	+ 12,9
	2.600	3.134	+ 20,5	2.900	1.479,9	1.305,5	2.785,4	- 3,9
III. — Autres dépenses en capital :								
• Immobilisations par l'Administration pour elle-même .....	»		»	100	»	108	108	+ 8
IV. — Couverture du déficit ..	»	»	»	1.878,1	»	»	»	
Total .....	2.600	3.134	+ 20,6	7.595,4	5.227,9	1.413,5	6.641,4	- 12,5

### C. — Branche Télécommunications.

TABLEAU N° 6. — FONCTIONNEMENT

(En millions de francs.)

Numéros des comptes	Nature	Projet de budget de 1983	Budget de 1984	Variations en pourcentage
	<i>Recettes :</i>			
70	Produit des taxes .....	81.178,7	67.478,6	+ 20,1
	Services rendus .....	47,6	47,5	»
	Recettes diverses .....	662,1	514,4	+ 21
72	Production immobilisée .....	2.420	2.458	— 1,5
74	Autres produits de la gestion courante	1.100	990,2	+ 11,1
77	Produits exceptionnels .....	100	110	— 9
79	Transfert de charges :			
	— Prestations de services entre fonc- tions principales .....	820	653	+ 25,5
	— Ecritures de régularisation ....	3.000	2.400	+ 25
	<b>Total .....</b>	<b>89.288,4</b>	<b>74.651,7</b>	<b>+ 19,6</b>
	<i>Dépenses :</i>			
61	Services extérieurs .....	7.606,4	7.140,1	+ 6,5
62	Autres services extérieurs .....	1.411,7	1.330	+ 6,1
63	Impôts, taxes et versements assimilés	647,9	621,1	+ 4,3
64	Charges de personnel .....	24.381,7	22.820	+ 6,8
66	Charges financières :			
	— Emprunts .....	11.950	9.999,1	+ 19,5
	— Divers .....	1.160,9	1.492,8	— 22,2
67	Charges exceptionnelles .....	833,2	498,9	+ 67
68	Dotations aux amortissements et provi- sions .....	23.320	18.637	+ 25,1
69-01	Prestations de services entre fonctions principales .....	1.651	1.543	+ 6,9
69-03	Ecritures de régularisation .....	4.450	4.060	+ 9,6
69-04	Concours entre fonctions principales .	3.500	»	»
	Affectation des dépenses de fonction- nement des services généraux à la branche .....	699,8	651,8	+ 7,3
	<b>Total .....</b>	<b>81.612,8</b>	<b>68.793,8</b>	<b>+ 18,6</b>
	Solde créditeur de l'exercice .....	7.675,6	5.857,6	+ 31

TABLEAU N° 7. — OPÉRATIONS EN CAPITAL

10. — RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DEMANDÉES POUR 1985

(En francs.)

Nature	69 - 53										
	Paragraphe 10 Opérations Immobilières	Paragraphe 20 - Matériels techniques					Paragraphe 30 Matériels mécano- graphiques et ordinateurs	Paragraphe 40 Matériels de transport	Paragraphe 60 Services liés à la réalisation des Immobilisations	Paragraphe 70 Immobilisations	Total
		Equipement des centraux	Equipement des réseaux urbains	Equipement d'extrémités	Equipement des réseaux interurbains	Total Paragraphe 20					
Réseau international	100.000.000	118.000.000	»	»	924.000.000	1.042.000.000	21.000.000	7.000.000	»	»	1.170.000.000
Réseau national ..	254.000.000	274.000.000	»	»	1.535.000.000	1.809.000.000	55.000.000	40.000.000	»	»	2.158.000.000
Réseau régional ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Distribution .....	2.012.000.000	5.364.000.000	6.341.000.000	4.125.000.000	1.653.000.000	17.843.000.000	1.142.000.000	556.000.000	23.000.000	»	21.216.000.000
Recherche et développement .....	111.000.000	6.000.000	»	187.000.000	280.000.000	473.000.000	83.000.000	6.000.000	2.216.000.000	»	2.889.000.000
Satellite .....	»	»	»	»	350.000.000	350.000.000	20.000.000	»	30.000.000	»	400.000.000
Réseau large bande	»	»	800.000.000	»	80.000.000	880.000.000	20.000.000	»	100.000.000	»	1.000.000.000
Formation et hébergement des élèves	»	»	»	»	»	»	»	»	»	114.000.000	114.000.000
<b>Total .....</b>	<b>2.477.000.000</b>	<b>5.762.000.000</b>	<b>7.141.000.000</b>	<b>9.312.000.000</b>	<b>4.822.000.000</b>	<b>22.037.000.000</b>	<b>1.341.000.000</b>	<b>609.000.000</b>	<b>2.369.000.000</b>	<b>114.000.000</b>	<b>28.947.000.000</b>

TABLEAU N° 8. — OPÉRATIONS EN CAPITAL

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE TRADITIONNELLE

(En millions de francs.)

Nature des dépenses	Autorisations de programme			Crédits de paiement				
	Votés pour 1984	Demandées pour 1985	Variation en pourcentage	Votés pour 1984	Demandés pour 1985			Variation en pourcentage
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I. — Remboursements d'emprunts et d'avances ..	»	»	»	4.628,5	4.511	»	4.511	— 2,5
II. — Dépenses d'équipements programmées :								
• Télécommunications ..	27.609,3	28.947	+ 4,8	26.474,5	19.864	8.576,1	28.440,1	+ 7,4
• Services généraux .....	290,7	168,7	+ 72,6	418,5	62,4	112,4	174,8	— 5,8
Total .....	27.900	29.115,7	+ 4,3	26.893	19.926,4	8.688,5	28.614,9	+ 6,3
III. — Autres dépenses en capital :								
• Filière électronique ..	1.895,9	2.367	+ 24	1.358,5	1.313,3	797,8	2.111,1	+ 55,4
• Contribution entreprise filière .....	1.600	1.700	+ 6,2	1.600	»	1.700	1.700	+ 6,2
• Fonds affectés au budget général .....	»	»	»	2.097	»	2.200	2.200	+ 4,6
• Sociétés de financement	»	»	»	267	»	325	325	+ 21,7
• C.N.E.S. ....	3.084,3	3.421	+ 10,9	3.080,6	160	3.103	3.263	+ 5,1
• Immobilisations .....	»	»	»	2.458	»	2.420	2.420	+ 1,1
• Régularisations .....	»	»	»	2.400	»	3.000	5.000	+ 25
Total .....	34.480,2	36.603,7	+ 6,1	44.782,6	25.910,7	22.234,8	48.145,1	+ 7,5

**TABLEAU N° 9. — OPÉRATIONS EN CAPITAL**  
**VENTILATION PAR NATURE DES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS**  
**TÉLÉCOMMUNICATIONS SEULEMENT**

(En francs.)

Nature économique des dépenses	Opérations immobilisées	Matériels techniques	Matériels mécano- graphiques et ordinateurs	Matériels de transport	Services liés à la réalisation des immobilisations	Immobilisations formation, hébergement des filiales	Totaux
Crédits ouverts							
Autorisations de programme .....	2.477.000.000	22.037.000.000	1.341.000.000	609.000.000	2.369.000.000	114.000.000	28.947.000.000
Crédits de paiement :							
— Services votés .....	1.728.000.000	15.044.000.000	388.000.000	87.000.000	2.577.000.000	60.000.000	19.884.000.000
— Mesures nouvelles .....	780.000.000	6.146.100.000	800.000.000	530.000.000	250.000.000	70.000.000	8.576.100.000
Total .....	2.508.000.000	21.190.100.000	1.188.000.000	617.000.000	2.807.000.000	130.000.000	28.440.100.000

## D. — Compte prévisionnel de résultat.

(En millions de francs.)

Charges					Produits				
Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble
61	Services extérieurs (travaux, fournitures et services extérieurs) .....	3.577,4	7.739,0	11.316,4	70	Produits des taxes .....	29.939,1	81.178,7	111.117,8
62	Autres services extérieurs (transports et déplacements) .....	5.054,9	1.420,7	4.475,6		Services rendus .....	6.511,7	47,6	6.559,3
63	Impôts et taxes .....	1.051,0	657,1	1.708,1	72	Recettes diverses .....	431,5	622,1	1.053,6
64	Charges de personnel .....	41.437,4	24.900,0	66.337,4	74	Production immobilisée .....	108,0	2.420,0	2.528,0
66	Charges financières (frais financiers) :				75	Subvention d'exploitation ....	1.500,0	»	1.500,0
	— Emprunts .....	3.621,5	11.950,0	15.571,5	76	Autres produits de gestion courante .....	189,5	1.100,0	1.289,5
	— C.N.E. ....	17.800,0	»	17.800,0		Produits financiers .....			
	— Divers .....	28,5	1.160,9	1.189,4		— C.N.E. ....	29.400,0	»	29.400,0
67	Charges exceptionnelles (frais divers de gestion) .....	445,8	864,1	1.309,9		— Divers .....	117,8	»	117,8
68	Dotations aux amortissements et aux provisions .....	1.388,0	23.320,0	24.708,0	77	Produits exceptionnels .....	122,5	100,0	222,5
69-01	Prestations de services entre fonctions principales .....	820,0	1.651,0	2.471,0	78	Utilisation et reprise de provisions .....	»	»	»
69-03	Ecritures de régularisation :				79	Transfert de charges :			
	— Dépenses d'investissements non incorporées aux valeurs immobilisées ....	»	3.850,0	3.850,0		— Prestations de services entre fonctions principales	1.651,0	820,0	2.471,0
	— Utilisation d'avances ....	»	600,0	600,0		— Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital .....	»	3.000,0	3.000,0
69-04	Concours entre fonctions principales .....	»	3.500,0	3.500,0		— Concours entre fonctions principales .....	3.500,0	»	3.500,0
	<b>Total des charges .....</b>	<b>73.224,5</b>	<b>81.612,8</b>	<b>154.837,3</b>		<b>Total des produits ....</b>	<b>73.471,1</b>	<b>89.288,4</b>	<b>162.759,5</b>
69-07	Versement à la dotation de la C.N.E. ....	216,6	»	216,6					
	Soldes créditeurs de l'exercice .	30,0	7.675,6	7.705,6					

**COMPTE PRÉVISIONNEL D'OPÉRATIONS EN CAPITAL**

(En millions de francs.)

Dépenses					Ressources				
Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble
69-51	Remboursement d'emprunts et d'avances .....	3.748,0	4.511,0	8.259,0	79-54	Ecritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultats ..	»	4.450,0	4.450,0
69-52	Equipement de la poste .....	2.489,4	»	2.489,4	79-56	Produit brut des emprunts et des bons d'épargne P.T.T. ...	5.006,8	12.699,6	17.706,4
69-53	Equipement des télécommunications ..	»	28.440,1	28.440,1	79-57	Dotations aux comptes d'amortissement et aux comptes de provisions .....	1.388,0	23.320,0	24.708,0
69-54	Développement de la filière électronique .....	»	2.111,2	2.111,2	79-58	Excédent de l'exercice :			
69-55	Contribution aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique ..	»	1.700,0	1.700,0		— affecté aux opérations en capital .....	30,0	(a) 7.675,6	(a) 7.705,6
69-56	Fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes du budget général ..	»	2.200,0	2.200,0		— affecté à la dotation de la caisse nationale d'épargne .....	216,6	»	216,6
69-57	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications ..	»	325,0	325,0					
69-58	Equipement des services généraux .....	206,0	174,9	470,9					
69-59	Contribution aux programmes du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) .....	»	3.263,0	3.263,0					
69-61	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même .....	108,0	2.420,0	2.528,0					
69-62	Augmentation de stocks .....	»	»	»					
69-63	Ecritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat ..	»	3.000,0	3.000,0					
69-64	Ecritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital .....	»	»	»					
	<b>Total des dépenses en capital .....</b>	<b>6.641,4</b>	<b>3.145,2</b>	<b>54.786,6</b>		<b>Total des ressources en capital .....</b>	<b>6.641,4</b>	<b>48.145,2</b>	<b>54.786,6</b>

Autorisations de programme demandées pour 1985 :

Poste .....	3.134
Télécommunications .....	36.604
Ensemble .....	39.738

(a) Dont 2.200 millions de francs affectés aux recettes du budget général.

**DEUXIÈME PARTIE**

**ACTIVITÉS ET VUES D'AVENIR**  
**DES DEUX GRANDES EXPLOITATIONS**

**I. — LA POSTE**

**L'activité de la Poste**  
**au travers du projet de budget 1985.**

**A. — Les chiffres clés du budget de la Poste.**

**1. ÉVOLUTION DES MASSES BUDGÉTAIRES**

**RECETTES**

(En millions de francs.)

	1982	1983	1984 (1)	1985 (2)
Produits d'exploitation .....	28.212	31.207	33.657	36.882
Produits financiers :				
— C.C.P. ....	5.753	6.276	5.566	0
— C.N.E. ....	20.251	22.981	25.968	29.400

(1) Prévisions actualisées au 5 septembre 1984.

(2) Prévisions budgétaires.

**MOYENS (Y COMPRIS LA PART POSTE DES SERVICES GÉNÉRAUX)**

(En millions de francs.)

	1982	1983	1984	1985
			(1)	(2)
Créations d'emplois (titulaires et auxiliaires) .....	4.010	5.000	0	— 1.650
Crédits de fonctionnement :				
— Personnel .....	32.138	36.157	39.999	42.467
— Dépenses courantes .....	5.666	6.158	6.673	7.078
Autorisations de programme .....	(3) 2.002	(3) 2.416	(4) 2.933	3.134

(1) Actualisation au 5 septembre 1984.

(2) Prévisions budgétaires.

(3) Autorisations de programme affectées.

(4) Autorisations de programme disponibles.

**2. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ**

— *Courrier.*

Pour le trafic payant, le taux de progression retenu est de 2,6 %. Le nombre total d'objets traités sera de l'ordre de 15,9 milliards.

— *Chèques postaux* : 115 milliards de francs d'avoir moyen (particuliers et entreprises).

L'avoir moyen annuel des comptes des particuliers et des entreprises progressera de 5,5 %. Le nombre d'opérations devrait croître de 3,6 %, le nombre de comptes de 0,8 %.

— *Caisse nationale d'épargne* : 313,9 milliards de francs d'avoir au 31 décembre 1985, intérêts capitalisés compris (ensemble de l'épargne).

L'excédent des dépôts sur les retraits est évalué pour l'épargne ordinaire, l'épargne populaire et l'épargne industrielle (CODEVI) à 8,4 milliards de francs. Le montant des avoirs d'épargne ordinaire, populaire et industrielle passera ainsi de 271,5 milliards de francs au 31 décembre 1984 à 297 milliards de francs au 31 décembre 1985 compte tenu des intérêts capitalisés. Le taux de progression retenu pour 1985 est de 8,7 % pour le nombre des opérations traitées et de 2,5 % pour le nombre de comptes.

## B. — Les moyens de fonctionnement.

- *Les crédits de fonctionnement* ont été ajustés en tenant compte d'une hypothèse de hausse des prix en 1985 de 5 % ; les crédits sont majorés de 380 millions de francs, soit 5,1 % par rapport à la dotation 1984.

- *Les emplois.*

Conformément aux directives du Premier Ministre, la Direction générale des Postes supprimera 1.630 emplois (1.650 y compris la quote-part des services généraux).

Cette réduction des effectifs des titulaires ne doit pas cependant conduire à une paralysie de l'action de modernisation que la Poste entend poursuivre et à une diminution de la qualité du service. C'est pourquoi la direction générale des Postes procédera à un redéploiement interne d'au moins 600 emplois pour satisfaire les besoins prioritaires : formation, recherche et développement.

Enfin, pour que la structure des emplois soit bien adaptée à l'évolution des besoins des services de production, un certain nombre de transformations d'emplois sont prévues au budget. Les principaux nouveaux emplois créés à partir de la suppression d'emplois existants sont les suivants : 44 inspecteurs principaux des services techniques, 111 inspecteurs, 200 conducteurs de travaux, 616 contrôleurs et 674 préposés conducteurs.

## C. — Le programme d'investissement pour 1985.

Les investissements de la fonction Poste s'élèvent dans le projet de budget à 3.134 millions de francs d'autorisations de programme, y compris la part des services généraux, soit 286 millions de francs.

Ces investissements seront consacrés au maintien du potentiel et à la modernisation de l'appareil productif. Ils visent notamment à l'intégration poussée du progrès technologique dans le processus de production. Ils concernent les principaux programmes suivants :

- *Poursuite de la modernisation des acheminements (425 millions de francs) ;*

— *Modernisation des bureaux de poste (918 millions de francs) :*

- extension et rénovation immobilière,
- modernisation des équipements (introduction significative de la micro-informatique, acquisition de matériels automatiques de guichets).

— *Modernisation du réseau financier (593 millions de francs) :*

- renouvellement du matériel des centres de chèques avec uniformisation des méthodes ;
- développement de l'installation de terminaux dans les bureaux (réseau CHEOPS) et équipement en micro-ordinateurs.

— *Réseau de transport (405 millions de francs) : maintien et renforcement du potentiel d'intervention.*

— *Accentuation du programme de recherche et développement (165 millions de francs).* Ce dernier programme est en augmentation très importante par rapport à 1984 (+ 84 %), il concerne tous les secteurs de la Poste et constitue un élément essentiel de la politique de modernisation.

#### D. — Equilibre financier.

Le compte d'exploitation prévisionnel de la Poste fait apparaître un résultat positif de 30 millions de francs.

Toutefois il convient de noter que celui-ci serait nettement plus élevé si la Poste ne devait pas supporter, au profit de certains agents économiques, des transferts non compensés qui affectent les compartiments d'exploitation suivants :

— transport de la presse (pour lequel une subvention de 1.500 millions de francs est cependant versée par le budget général) ;

— les Chèques postaux pour lesquels le projet du budget 1985 prévoit la suppression de toute rémunération des fonds mis à la disposition du Trésor ;

— le réseau des bureaux de poste en zone rurale, dont le trop faible taux d'activité n'assure pas la rentabilité économique ;

— retards considérables des paiements des prestations fournies aux autres administrations.

L'ensemble de ces transferts ampute le résultat d'exploitation de la Poste.

L'équilibre financier est en partie obtenu par le concours de la branche Télécommunications de 3.500 millions de francs.

Le besoin de financement prévisionnel s'établit à 5 milliards de francs. Il serait bien entendu beaucoup plus faible si la Poste ne supportait pas les transferts qui grèvent son compte d'exploitation.

Du fait de ces contraintes, la situation financière de la Poste atténuera, malgré une gestion fondamentalement saine, à se dégrader dangereusement en 1985 : la dette atteindra 38,9 milliards de francs au 31 décembre 1984 ; les frais financiers de la dette, qui s'élèveront à 3.620 millions de francs en 1985, atteignent un niveau difficilement supportable.

#### E. — Perspectives d'avenir.

Face aux mutations rapides qui marquent la société, la Poste doit en permanence améliorer sa gestion, faire des efforts renouvelés d'imagination, tant au plan des prestations offertes qu'à celui des modes de production et renforcer ses liaisons avec l'ensemble de ses partenaires, économiques et sociaux.

C'est dans ces conditions qu'elle remplira pleinement sa mission de service public, participant à l'indispensable développement économique du pays et à la satisfaction toujours plus grande des besoins des usagers tout en instituant de nouvelles relations de travail au sein des services.

La stratégie d'action de la Poste pour les années à venir s'articule autour de quatre grandes orientations :

- la promotion et l'adaptation du service public ;
- l'intégration du progrès technologique dans le processus de production ;
- la mise en œuvre d'une stratégie sociale ;
- la nécessité d'une gestion rigoureuse, dynamique et déconcentrée du service public.

## 1. LA PROMOTION ET L'ADAPTATION DU SERVICE PUBLIC

1.1. *Il convient d'offrir une qualité de service conforme aux besoins des usagers.*

Il est évident qu'une bonne qualité de service est la véritable justification du service public de la Poste.

1.2. *Proposer une gamme complète de prestations.*

La Poste doit assurer dans les meilleures conditions ses missions traditionnelles que sont le transport et la distribution du courrier et de la presse, la collecte de l'épargne et la gestion d'un service financier populaire, les chèques postaux. Elle montre son dynamisme par une extension des prestations offertes et leur adaptation aux besoins des usagers par une modernisation poussée des moyens dont elle dispose.

*Dans le domaine du courrier*, ce dynamisme se concrétise par l'extension de la messagerie rapide (services Postadex et Postexpress). Le bon démarrage du courrier électronique (développement du service Postéclair de télécopie publique) et la poursuite des études en matière de téléimpression donne une bonne idée de la politique de modernisation engagée.

*En matière de prestations financières*, deux objectifs paraissent déterminants pour l'avenir :

— enrayer le déclin de la part du marché dans la collecte des dépôts et de l'épargne liquide à court terme ;

— développer le rôle et la place de la Poste dans la collecte de l'épargne longue.

La réussite de ces deux objectifs suppose que la Poste soit en mesure de jouer un rôle important dans le développement des placements financiers et des moyens de paiement. C'est dans ce sens que devra évoluer la politique bien engagée de la carte magnétique et de la carte à mémoire.

1.3. *Enrichir le réseau de contact en poursuivant des actions dans deux domaines :*

— développer un ambitieux programme de modernisation des bureaux de poste : rénovation immobilière, mécanisation des guichets et équipement en micro-ordinateurs opérationnels ;

— améliorer l'implantation des points de contact, principalement dans les zones urbaines à forte croissance démographique ;

— maintenir un réseau rural multifonctions.

L'effort de déconcentration des responsabilités au profit des établissements sera également amplifié afin que le réseau de contact, constitué de 30.000 guichets et de 70.000 tournées de distribution, puisse s'adapter pleinement à l'évolution et à la spécificité des besoins.

## 2. L'INTÉGRATION DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE DANS LE PROCESSUS DE PRODUCTION

### 2.1. *La rénovation de l'exploitation.*

Cette rénovation passe par une réorganisation des services fondée sur la transparence des organisations de travail et sur une meilleure répartition des moyens disponibles. La Poste, qui s'est engagée dans cette voie en juillet 1983, devrait accentuer la restructuration des services extérieurs.

### 2.2. *La recherche et l'innovation.*

La Poste est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la promotion de techniques nouvelles. Le développement de la monnaie et du courrier électronique, l'implantation de terminaux de guichet, la participation aux actions de téléconsultation sur Minitel, la mise au point d'automates performants sont autant d'objectifs que la Poste se doit de poursuivre.

La Poste a, dans ces domaines variés, un savoir-faire certain qui devrait favoriser l'ouverture de nouveaux marchés internationaux dans les secteurs du traitement du courrier, de l'informatique de gestion et de la carte à mémoire.

## 3. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE SOCIALE

La Poste, entreprise de main-d'œuvre, confrontée aux dures règles économiques de la concurrence (même si elle est à la limite de la légalité) ne peut faire l'impasse sur une réforme profonde de ses rapports avec les partenaires socio-économiques.

Afin de répondre notamment à l'aspiration légitime du personnel d'être associé à la vie de l'entreprise, il conviendra d'étudier avec les associations professionnelles :

- l'amélioration qualitative des conditions de vie au travail ;
- la redéfinition des fonctions et les reclassements hiérarchiques ;
- l'enrichissement de la formation.

#### 4. LA NÉCESSITÉ D'UNE GESTION RIGOUREUSE ET DÉCONCENTRÉE

##### 4.1. — *La Poste ne peut ignorer les préoccupations des usagers.*

L'amélioration de la productivité, la politique d'investissements, la révision systématique des procédures et des modes opératoires, la déconcentration des pouvoirs de décision répondent à un souci permanent de bonne gestion. Mais l'utilisateur exige de plus en plus à être consulté si l'objectif est de limiter la croissance des coûts unitaires à celle du P.I.B., cela ne peut se faire au détriment de la qualité du service.

## II. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

### A. — Généralités.

Le projet de budget concrétise une participation plus active des Télécommunications à l'effort de modernisation industrielle, d'une part, en contribuant comme ces deux dernières années de façon substantielle au développement de la filière électronique. d'autre part, en intervenant dans le financement du C.N.E.S.

Les grandes lignes directrices de la charte de gestion à moyen terme sont respectées malgré les contraintes financières du budget :

— l'amélioration des prestations en matière de téléphone : raccordement de nouveaux abonnés et amélioration de la qualité de service sera poursuivie ;

— le programme de diffusion du vidéotex sera respecté ;

— le programme d'équipement du pays en réseaux câblés reste un objectif prioritaire du Gouvernement ;

— le développement des activités de recherche et de développement des produits est conforme aux objectifs du IX<sup>e</sup> Plan.

## B. — Investissements classiques des Télécommunications.

Les principales actions portent sur les points suivants :

- *Développement du parc téléphonique et réduction du délai moyen de raccordement.*

Un peu plus d'un million de lignes principales nouvelles seront construites en 1985 et les équipements seront dimensionnés en vue d'atteindre les objectifs retenus pour la qualité de service.

Le parc de lignes principales passera ainsi de 22,05 millions fin 1984 à 23,1 millions fin 1985.

Eléments statistiques :

### EVOLUTION DE LA DEMANDE ET DES ABONNÉS PRINCIPAUX AU TÉLÉPHONE AINSI QUE DU PARC DES ABONNÉS TÉLEX

Années	Abonnements principaux au 31/12	Téléphone			Télex Nombre d'abonnés
		Demandes nouvelles	Demandes satisfaites	Instances en fin de période	
1972 .....	4.935.366	772.071	535.534	785.254	34.442
1973 .....	5.462.079	869.337	649.890	1.004.701	41.119
1974 .....	6.052.852	834.498	725.193	1.114.006	47.553
1975 .....	6.942.155	947.646	1.022.225	1.039.427	53.752
1976 .....	8.216.929	1.711.006	1.435.214	1.291.691	60.536
1977 .....	9.801.326	1.937.316	1.773.107	1.427.838	65.361
1978 .....	11.712.277	2.089.066	2.142.164	1.338.766	70.947
1979 .....	13.701.071	1.824.187	2.203.849	948.802	77.453
1980 .....	15.603.561	2.220.423	2.316.269	804.818	83.211
1981 .....	17.493.985	2.920.691	3.057.359	798.906	89.060
1982 .....	19.094.300	2.878.622	3.160.004	516.017	96.706
1983 .....	20.462.000	2.997.000	3.238.000	275.000	105.000

**EVOLUTION PREVISIONNELLE DU PARC DES LIGNES PRINCIPALES**

(Année au 31 décembre.)

(En millions de francs.)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985 (prévisions)
Parc de lignes principales .....	12.01	13.96	15.89	17.74	19.48	20.94	22.05	23.1

**EVOLUTION DU PARC D'EQUIPEMENT ABONNES INSTALLES**

(Année au 31 décembre.)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985 (prévisions)
Parc des équipements téléphoniques (en millions) ....	17.2	19.1	20.7	22.8	24.4	25.4	26.1
Dont électronique (en millions) .....	1.1	2.4	3.7	6.6	8.8	12.7	13.2
Dont temporel (en millions) .....	»	»	»	0.3	5.27	8.64	11.48

L'ensemble du parc de circuits interurbains à la fin de chaque année est le suivant :

**EVOLUTION DU PARC DES CIRCUITS INTERURBAINS**

(Année au 31 décembre.)

(En milliers.)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985 (prévisions)
Parc de circuits interurbains .....	346	372	414	440	473	521	546

La relève des dérangements doit s'opérer dans les huit jours qui suivent la signalisation.

L'indice global de qualité de service (I.G.Q.S.) prend en compte, outre les critères du système des dérangements d'abonnés ci-dessus, ceux d'écoulement du trafic (attente de tonalité, pourcentage d'appels efficaces ayant donné lieu à une communication taxée).

L'ÉVOLUTION DE L'I.G.Q.S. DEPUIS 1979 EST LA SUIVANTE :

	1979 réalisé	1980 réalisé	1981 réalisé	1982 réalisé	1983 réalisé	1984 prévu	1985 Objectif
I.C.Q.S.	80.7	86.7	89.9	88.8 87.5 *	90.1 *	91.9 *	92.5 *

\* Nouvelle définition (au 1<sup>er</sup> janvier 1983) qui correspond à une pondération différente entre la Province et l'Île-de-France.

Après un léger fléchissement de l'indice de qualité en 1982 dû aux intempéries qui ont touché plusieurs régions, la qualité de service s'est nettement améliorée : le taux de signalisation passe de 40 dérangements pour 100 lignes principales en 1979 à 28 en 1983 et la vitesse de relève des dérangements en 2 jours de 78 % à 83 % pour la même période.

Une meilleure qualité de service rend indispensable la modernisation du réseau :

— en commutation : outre les commandes destinées à faire face à l'augmentation du nombre d'abonnés, le programme de renouvellement des anciens centraux par des centraux électroniques sera poursuivi en vue de moderniser le réseau par l'utilisation des techniques numériques, ce qui permettra des gains de productivité et l'offre de services nouveaux ;

— en lignes et transmission : la poursuite de l'effort de fiabilisation du réseau de distribution et de sécurisation des artères de transmission permettront une diminution du taux de signalisation des dérangements ;

— pour les terminaux autres que le Minitel : la satisfaction de la demande commerciale et la promotion du trafic nécessitent le placement des postes chez les abonnés et particulièrement des postes haut de gamme ;

— l'extension des possibilités de facturation détaillée.

*Vitéotex :*

La montée en charge correspond à l'ouverture du service « annuaire électronique » dans de nouvelles régions : Haute-Normandie, Centre, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine.

Le développement des points d'accès au service Télétel sera poursuivi.

Le parc de terminaux Minitel est en croissance rapide, comme le montre le tableau suivant :

	1982	1983	1984 (prévisions)	1985 (prévisions)
Parc de Minitels en service .....	7.850	108.300	554.000	1.600.000

#### *Recherche et développement.*

Près de 10 % de l'enveloppe d'investissement des Télécommunications sont affectés à la recherche, au développement et aux expérimentations.

Les activités concernées se rapportent à la transmission numérique pour les télécommunications spatiales et les réseaux locaux d'entreprise, aux commu\*ateurs multiservices, à la télématique et la transmission de données, aux vidéocommunications ainsi qu'à la technologie des composants.

Les études se poursuivent pour l'édification d'un réseau numérique à intégration de services.

#### *Satellites.*

Après le lancement réussi du premier satellite par Ariane le 4 août 1984, un second satellite doit être lancé au premier trimestre 1985.

Le budget de 1985 consacrera 400 millions de francs à la continuation du programme « Télécom 1 ». Ceci permettra notamment d'assurer l'ingénierie et l'installation de 40 stations terriennes, de raccorder 400 abonnés et d'assurer les paiements liés au bon fonctionnement en orbite des satellites.

#### *Réseaux large bande.*

Les investissements consacrés aux réseaux câblés atteindront un milliard de francs en 1985 et permettront la mise en place progressive du Plan Câble approuvé au Conseil des ministres du 3 novembre 1982.

Les collectivités locales devraient activement participer à la réalisation de ce plan. Les problèmes financiers qui se posent encore et les conditions d'exploitation sont autant d'obstacles que les partenaires s'efforcent de surmonter.

La technologie des fibres optiques très controversée par certains devrait permettre le développement de services interactifs et la diffusion de nouveaux produits télématiques.

*Développement des services nouveaux.*

— 1985 marquera un tournant dans le développement de la carte à mémoires multiservices : paiements électroniques notamment.

— Différents services complémentaires et nouveaux seront développés : le téléphone de voiture, l'appel unilatéral de personnes (Eurosignal), le service de téléalarme pour personnes âgées, le numéro vert, la carte Télécommunications, l'audiphone et le télécopieur Tégéfax.

**C. — Filière électronique  
et technologies nouvelles.**

Dans le contexte créé par les regroupements entre les industries de télécommunications et d'informatique au niveau mondial, le Gouvernement a décidé d'élargir les missions des P.T.T. dans le domaine de la filière électronique.

Le budget de 1985 prévoit également la prise en charge, par les Télécommunications, du financement des opérations d'investissement du C.N.E.S. relevant du ministère de la Recherche et de la Technologie.

**D. — Les moyens financiers.**

Le budget d'investissement total des Télécommunications s'élève à 38.604 millions de francs se décomposant comme suit :

*— Investissements classiques des Télécommunications :*

— 26.116 millions de francs d'autorisations de programme budgétaire, dont 169 millions de francs de quote-part des investissements des services généraux affectée à la branche Télécommunications ;

— 2.000 millions de francs de commandes à passer par l'intermédiaire des sociétés de financement.

— *Contribution aux secteurs de la filière électronique et des technologies nouvelles :*

— 4.067 millions de francs d'autorisations de programme pour le développement de la filière électronique, décomposés ainsi :

- 1.700 millions de francs d'apports en fonds propres aux entreprises du secteur de la filière électronique,
- 2.030 millions de francs au titre d'actions dans le secteur Télécommunications - Informatique - Bureautique ( B.) et dans d'autres secteurs (composants, électronique professionnelle et grand public, informatique industrielle, secteur spatial),
- 337 millions de francs de concours à trois organismes relevant du budget civil de Recherche :
  - l'Agence de l'informatique (A.D.I.),
  - l'Institut national de recherche en informatique et en automatisme (I.N.R.I.A.),
  - le Centre d'études des systèmes d'information des administrations (C.E.S.I.A.) ;

— 3.421 millions de francs d'autorisations de programme à titre de contribution aux programmes du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.).

## TROISIÈME PARTIE

### OBSERVATIONS ET AVIS

#### 1. LA RÉMUNÉRATION DES FONDS LIBRES DU SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX

Le « Bleu » de 1985 à la page 27 constitue la plus grande surprise du projet de budget.

En effet pour 1984 l'évaluation de la dotation du chapitre « Intérêts divers » était de 6.094,1 millions de francs. L'évaluation de 1985 par contre n'est plus que de 115 millions de francs. La différence de 5.979,1 millions de francs provient de la suppression de la rémunération par le Trésor des fonds des chèques postaux mis à sa disposition.

Ainsi disparaît le deuxième produit financier de la fonction Poste qui, en tablant sur un montant de dépôts de 120.000 millions de francs pour 1985, soit 10 % de plus qu'en 1984, aurait atteint 6.600 millions de francs environ. Cette disposition est regrettable. L'équilibre du budget est obtenu en évaluant à 17.706 millions de francs le produit des emprunts et émissions de bons.

L'endettement de l'administration aurait pu être réduit à 11.100 millions de francs environ.

La Commission s'élève contre cette mesure et souhaite vivement qu'elle ne soit que très provisoire et demande au Gouvernement de rétablir la rémunération par le Trésor des fonds des chèques postaux sinon cette année du moins pour les années à venir.

#### 2. LES CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

La page 179 du « Bleu », quatrième et dernière page du tableau récapitulatif des suppressions et créations d'emplois pour 1985, indique l'état des effectifs au 31 décembre 1984 et au 31 décembre 1985.

La Commission a remarqué le chiffre de 449.587 emplois et 67.502.615 heures d'utilisation d'auxiliaires à la fin de 1984 et,

447.587 emplois plus 67.562.615 heures à la fin de 1985. La comparaison fait donc apparaître la suppression prévue de 2.000 emplois.

La situation n'est pas figée, des réaménagements d'effectifs se produisant en cours d'année, il y a en fait 6.503 suppressions d'emplois et 4.503 créations.

En considérant les effectifs par grandes catégories il est intéressant de noter que le nombre de titulaires est diminué de 1974, celui des contractuels de 20 et celui des personnels ouvriers de 6.

La Commission a pris acte des suppressions d'emplois en souhaitant que le redéploiement des moyens en personnel ne se fasse pas au détriment de la qualité du service.

### 3. LE RECEVEUR RURAL

Ce problème concernant les receveurs-distributeurs est posé depuis de nombreuses années et a fait l'objet de multiples questions écrites au Gouvernement.

Les intéressés, qui gèrent, comme des receveurs, les petits établissements situés dans un très grand nombre de bourgs de la campagne française, demandent depuis très longtemps une augmentation de leur rémunération, la reconnaissance de la qualité de comptable et leur intégration dans les corps des receveurs des Postes et Télécommunications.

L'administration des P.T.T. a admis, depuis quelques années, la nécessité d'une refonte du statut de cette catégorie de personnel.

La Commission a noté avec intérêt qu'un premier pas est effectué dans le sens d'un règlement positif de cette question délicate.

Au titre des « Mesures statutaires », une dotation de 6,4 millions de francs est attribuée au chapitre 64-02 pour la constitution d'une « Provision pour le reclassement progressif des receveurs-distributeurs dans un grade à créer de receveur rural ».

La Commission prend acte de cette mesure et approuve l'apparition du « receveur rural ».

Elle souhaite que la mise en place du corps s'effectue rapidement en apportant aux intéressés la satisfaction qu'ils étaient en droit d'attendre. Les populations dans le monde rural souhaitent une meilleure prise en compte de leurs besoins. Le receveur rural devrait participer à la revitalisation administrative de nos campagnes grâce à la polyvalence des responsabilités qui lui sera attribuée.

#### 4. LA SUPPRESSION DES CRÉDITS SOCIAUX EN PROVENANCE DU BUDGET DES CHARGES COMMUNES

Depuis de nombreuses années, au titre des crédits sociaux, l'ajustement annuel de dotation comportait une importante participation du budget des Charges communes notamment pour tenir compte de ce que les restaurants administratifs des P.T.T., dont l'implantation est très importante, servent des repas à des fonctionnaires d'autres administrations à des prix adaptés.

La participation habituelle du budget des Charges communes a été supprimée.

Or, cette participation au titre de 1984 était encore de 20,6 millions représentant près du tiers de la dotation globale qui s'élevait à 62 millions de francs.

L'ajustement de 1985 est au total de 15 millions de francs donc très inférieur à celui de 1984.

La Commission souligne le caractère délicat d'une telle réduction et se déclare soucieuse des conséquences qui peuvent en résulter.

#### 5. UN EXCÉDENT D'EXPLOITATION POUR LA POSTE

Le compte prévisionnel de résultats montre que les deux grandes fonctions de l'administration des P.T.T. présentent chacune un solde créditeur pour l'exercice 1985. Le fait vaut d'être souligné pour la Poste qui n'avait pas enregistré d'excédent de première section depuis de nombreuses années.

La suppression de la rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor aurait conduit à un solde débiteur très important. L'équilibre est réalisé par le transfert de 3.500 millions de francs de la fonction Télécommunications à la fonction Poste.

Certes, s'il n'est pas choquant qu'une partie de l'excédent de la branche Télécommunications soit d'abord utilisée au profit de l'équilibre de la Poste, la Commission continue à regretter fortement la non-rémunération des fonds des chèques postaux et le versement au budget général d'une participation de 2.200 millions de francs.

## 6. L'INQUIÉTANTE DIMINUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR ÉQUIPEMENTS DES SERVICES GÉNÉRAUX

En matière d' « Organisme H.L.M. », le détail Paris-province en matière de réservation de logements n'est pas indiqué à la page 149 du « Bleu » contrairement aux autres années et notamment à 1984 où la réservation de 1.150 logements comportait 900 opérations pour Paris et 250 pour la province.

Au surplus, les crédits de paiement correspondants passent de 121 millions de francs à 99 millions de francs, soit une régression de 18,1 %. La Commission s'étonne de cette mesure.

De même, la dotation en crédits concernant les réalisations à caractère social s'élève à 128 millions de francs contre 171 millions de francs au titre de 1984, soit — 25 %.

Dans le même ordre d'idées, la Commission note avec déplaisir que la dotation en matière de logement du personnel n'est que de 161 millions de francs, soit — 15 %.

## 7. PARTICIPATION DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT AU COUT DU TRANSPORT DE LA PRESSE

*7.1. Depuis quelques années le budget général participe aux charges de transport de la presse associative et de la presse des éditeurs par une contribution : en 1982 de 1.136 millions de francs, en 1983 de 1.236 millions de francs et en 1984 de 1.433 millions de francs.*

Pour 1985, elle atteint 1.500 millions. L'accroissement a donc été de 8,8 %, puis 15,9 %, puis 4,6 %.

La contribution de l'Etat au déficit supporté par la Poste sur le coût réel du transport et de la distribution de la presse ne règle pas ce délicat problème.

*7.2. Les accords « Laurent » sur le coût du traitement de la presse.*

La table ronde presse-Parlement-administration présidée en 1979 par M. Laurent, conseiller d'Etat, a proposé des solutions qui devaient permettre de respecter les intérêts de la presse tout en préparant la résorption progressive du déficit assumé par la Poste du fait de l'acheminement et de la distribution de la presse.

La mise en application de ces accords a entraîné une majoration des tarifs de presse de :

25 % le 1<sup>er</sup> juin 1980.

27 % le 1<sup>er</sup> octobre 1981.

27 % le 1<sup>er</sup> juin 1982.

22,8 % en deux fois le 1<sup>er</sup> juin 1983 et le 1<sup>er</sup> septembre 1983.

21,3 % le 4 juin 1984.

En 1984, l'augmentation des tarifs du régime international a été limitée à 8,8 %. L'administration des P.T.T. évalue à 11,9 millions de francs la perte de recettes qui découle de cette mesure si elle devait s'appliquer sur une année pleine.

Pour 1985, l'augmentation devrait être de 17 %.

Parallèlement aux mesures tarifaires, la table ronde a préconisé que la Poste prenne à sa charge 30 % du coût complet de traitement de la presse « éditeurs ». Ce qui correspond à la mise à disposition de la presse de l'infrastructure de la Poste.

A partir de 1982, le déficit lié au transport et à la distribution de la presse a diminué en raison de la contribution du budget général.

Les prévisions sont actuellement les suivantes :

	Contribution du budget général (1)	Déficit (1)
1982 .....	1.136	2.080
1983 (comptes non définitifs)	1.236	2.400
1984 (prévisions) .....	1.433	2.300
1985 (estimation) .....	1.500	2.150

(1) En millions de francs.

Le système actuel présente un certain nombre d'inconvénients tant pour la presse qui subit en outre une conjoncture économique défavorable, que pour la Poste par le déficit qu'il engendre.

Il paraît souhaitable qu'une réforme d'ensemble intervienne rapidement afin de sauvegarder les intérêts des éditeurs et des lecteurs et de dégager les P.T.T. d'une charge qui manifestement compromet ses résultats d'exploitation.

## 8. LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE FILIÈRE ÉLECTRONIQUE

Les dotations correspondantes sont inscrites dans le « Bleu » au titre des mesures nouvelles seulement, soit 183,7 millions de francs répartis comme suit :

33,4 millions de francs au bénéfice de l'Agence de l'informatique, 132,9 millions de francs à l'Institut de recherches en informatique et en automatique et 17,3 millions de francs au centre d'études des systèmes d'information des administrations.

## 9. LE PROGRAMME DE DISTRIBUTION DU TÉLÉPHONE ET DE LA TÉLÉMATIQUE

Ce programme dont le coût en autorisations de programme est de 21.216 millions de francs concerne les investissements liés aux raccordements des abonnés, à la réalisation des infrastructures de commutation et de transmission destinées à l'écoulement du trafic terminal téléphonique et télématique et aux opérations de bâtiment associés sous l'aspect de l'extension des installations et de leur modernisation.

Incontestablement le nombre d'opérations de l'espèce est en nette diminution, l'essentiel étant d'ailleurs des extensions de services.

La Commission prend acte du degré des réalisations effectuées.

## 10. LE PROGRAMME TÉLÉTEL

La politique Télématique grand public est centrée sur l'annuaire électronique qui constitue un élément essentiel du développement de Télétel.

En ce qui concerne le service de l'annuaire électronique, après l'expérience faite en Ille-et-Vilaine en 1983, sa généralisation a été décidée. Elle se fait en concertation avec les élus régionaux selon le principe du volontariat où seuls les abonnés qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un terminal Minitel.

L'ensemble des conseils régionaux ayant déposé une demande d'ouverture du service, une programmation nationale a été établie qui prévoit l'ouverture du service région par région d'ici à 1987.

Les programmes d'extension à l'intérieur de régions se font en accord avec les élus, en tenant compte des nécessités techniques et

du cadre tracé par la charte des Télécommunications : objectif de 3.000.000 de Minitel en service à la fin de 1986.

Au 30 juin 1984, le service de l'annuaire électronique est ouvert dans les régions Bretagne, Picardie, Ile-de-France, Basse-Normandie, Nord - Pas-de-Calais, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Alsace. 270.000 Minitel ont été placés. D'ici à la fin 1984, le service ouvrira en Lorraine et dans le Midi-Pyrénées.

L'ouverture du service annuaire électronique est prévue en 1985 dans les régions suivantes : Haute-Normandie, Centre, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Aquitaine. Le parc de terminaux Minitel devrait être situé entre 1.300.000 et 1.770.000 fin 1985.

Cette mise en place de l'annuaire électronique est accompagnée de l'extension du service d'accès Télétel qui permet aux terminaux Minitel d'obtenir les autres services développés par les fournisseurs de services Télétel.

En juillet 1984, 430 services Télétel ont été recensés, 60 grand public, 210 professionnels et 160 qui s'adressent à la fois au grand public et aux professionnels.

Parmi ces 430 services, 135 sont offerts gratuitement par les fournisseurs de service.

## 11. LE PROGRAMME SATELLITE

Pour 1985 le montant des autorisations de programme s'élève à 400 millions de francs, en sensible diminution sur 1984 où il atteignait 560 millions de francs.

En 1985, il s'agira essentiellement de l'ingénierie et des stations terriennes, de la réalisation des raccordements d'abonnés, et de la formation de 500 stations de réception de vidéotransmission.

Le plan d'action est donc un peu différent de celui de 1984 qui ne prévoyait pas encore de raccordements d'abonnés et de fourniture de stations de réception et de vidéotransmission. Il est donc intéressant de noter que 1985 devrait voir les premières réalisations commerciales en liaison avec l'existence du satellite.

La Commission prend acte des progrès réalisés dans ce domaine et souhaite être renseignée sur le développement futur de cette nouvelle activité en matière de Télécommunications.

## 12. GAINS ET PERTES DE CHANGE

Ces questions sont explicitées à la page 30 du « Bleu ». Aucune évaluation n'est portée au chapitre 76-03 « Gains de change ». Toutefois, la rubrique existe.

Par contre, à la page 76 des indications intéressantes sont données en ce qui concerne les « Pertes de change ». Les charges des Télécommunications — 98 % des crédits ouverts — sont toujours très importantes malgré une diminution sensible de la dotation par rapport à 1984 : 1.189,4 millions de francs en 1985 contre 1.524,3 millions de francs en 1984. Les emprunts de la C.N.T. sur le plan international, très nombreux les années passées, seront très limités en 1985. Il sera fait appel au marché intérieur. Des emprunts en ECU sont prévus.

## 13. LA FILIÈRE ÉLECTRONIQUE

Les premières mesures budgétaires en 1984 (chapitre nouveau 69-54) étaient relatives à l'Agence pour le développement de l'informatique : soutien des programmes et contrats d'études comportant une dotation de 1.800 millions de francs en autorisations de programme et 1.270 millions de francs en crédits de paiement.

Le « Bleu » de 1985, à la page 136, fait état de quatre articles :

- Actions d'informatisation.
- Agence de l'informatique (A.D.I.).
- Institut national de recherches en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.).
- Centre d'études des systèmes d'information des administrations (C.E.S.I.A.).

Au total, le montant des autorisations de programme atteint 2.367 millions et celui des crédits de paiement 2.111 millions de francs.

La Commission, comme en 1984, désire être tenue minutieusement au courant de toutes les évolutions concernant le développement de la filière électronique.

**14. CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (C.N.E.S.)  
(BUDGET CIVIL DE LA RECHERCHE)**

Le titre du nouveau chapitre 69-59, l'article unique n° 10, et les montants respectifs de 3.421 et 3.263 millions de francs en autorisations de programme et crédits de paiement (dont 76 millions au titre du soutien des programmes) sont les seules indications que nous avons sur cette participation des Télécommunications à la recherche spatiale.

Nous ignorons comment se feront les engagements de dépenses et qui les contrôlera. La Commission souhaite être tenue au courant des opérations financières.

**15. LES MESURES DE PERSONNEL CONSÉCUTIVES AUX SUBVENTIONS  
VERSÉES AUX ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE FILIÈRE ÉLEC-  
TRONIQUE**

Les tableaux des pages 119 et 120 puis des pages 122 et 123 du « Bleu » donnent les listes de créations, suppressions et transformations d'emplois, consécutives à l'intervention des P.T.T. dans les organismes de recherche : I.N.R.I.A. et C.E.S.I.A.

On y remarque que les directeurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe, ingénieurs O.A. et ingénieurs de recherche hors classe sont rémunérés par référence à l'indice de début 647, la carrière se terminant aux échelles lettres groupe A.

**16. L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE AFFECTÉ A LA DOTATION  
DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE**

Le crédit de 216,6 millions de francs (201,4 millions de francs pour 1984) permet, en premier lieu, d'assurer normalement le financement des travaux afférents aux bâtiments appartenant à l'Institution nationale.

Pour le surplus il abonde le portefeuille de valeurs mobilières qui, à l'actif du bilan des P.T.T., doit être ajouté à la valeur de ces bâtiments pour représenter l'emploi des fonds affectés à cette dotation.

## 17. LA SITUATION DU TÉLÉPHONE EN FRANCE

Le nombre des demandes d'abonnement téléphonique en instance au 31 décembre 1983 s'élevait à 275.000 en très nette amélioration par rapport aux années écoulées depuis 1972, notamment aux années 1973 à 1978 où les instances dépassaient sensiblement le million (1.427.838 demandes en 1977).

Le téléphone électronique qui en 1984 concerne 12,7 millions d'abonnés est prévu pour 13,2 millions d'abonnés en 1985. Le système « temporel » s'appliquera à 11,4 millions d'installations fin 1985.

Le nombre de circuits interurbains s'élèvera vraisemblablement à 546.000 en 1985 contre 346.000 en 1979.

Le délai de raccordement qui était encore de 7 mois en 1978 pour n'être plus que d'un mois en 1983 sera réduit vraisemblablement à 18 jours en 1985.

La Commission prend acte de ces intéressants résultats.

Au cours de la séance du 8 novembre 1984, la commission des Finances a procédé, sur le rapport de **M. Louis Perrein**, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1985 des Postes et Télécommunications.

La Commission a décidé, à la majorité, de proposer de **ne pas adopter** les crédits pour 1985 des Postes et Télécommunications.